

AUJOURD'HUI



LE PLAISIR des
LE PLAISIR des
LE PLAISIR des
LE PLAISIR des
LE PLAISIR des

ARLETTE COUSTURE

Rencontre avec Arlette Cousture, dont les « Filles de Caleb » continuent de faire des malheurs, avant-goût des publications d'automne chez la plupart des éditeurs d'ici: les deux principaux titres du « Plaisir des livres ». En plus d'une nouvelle rubrique hebdomadaire sur les « best-sellers ».

LE CAHIER du
LE CAHIER du
LE CAHIER du
LE CAHIER du
LE CAHIER du



FACTEUR ... D'ORGUES

Fernand Létourneau a fait ses classes chez Casavant. Il possède aujourd'hui sa propre facture, maskoutaine, bien sûr. De Vienne à Edmonton, il attaque à grands jeux le marché international. Marie Laurier l'a rencontré. **Page C-5.**

LA RENTRÉE THÉÂTRALE

La saison théâtrale 1987-88 s'annonce passionnante avec de nouvelles pièces d'ici écrites par Normand Chaurette, René-Daniel Dubois, Marie Laberge, Jean-Pierre Ronfard, Francine Ruel, Gilbert Turp, Maryse Pelletier et Antonine Maillet. Robert Lévesque trace un portrait de cette « rentrée théâtrale ». **Page C-1**

Le silencieux

LE SILENCE quotidien oblige à bien des aveux que d'aucuns auraient tus dans la solitude. À vouloir vaincre, au jour le jour, le silence des mots, on en arrive à prendre stature de silencieux. Silencieux, cité, plagié, Albert Brie emprunte aux mots leur sagesse impénitente. Rite et plaisir, le mot du Silencieux a accompagné le café matinal de toute une génération. Nostalgique comme feuille au vent d'automne, une page se tourne.

PAUL-ANDRÉ COMEAU

Les provinces devront ratifier le futur traité de libre-échange

BERNARD DESCÔTEAUX

QUÉBEC — L'Assemblée nationale, comme les autres législatures provinciales, aura à se prononcer directement sur le traité de libre-échange si une entente commerciale est conclue entre le Canada et les

Etats-Unis au cours des prochains mois.

Telle est la ferme conviction qu'entretient le gouvernement québécois à qui il apparaît en effet inévitable qu'un traité de libre-échange soit soumis à l'approbation de chacune des assemblées législatives des provinces, cela même si le gouver-

nement canadien a une compétence exclusive en matière de commerce international et de ratification de traités internationaux.

Selon les informations recueillies par LE DEVOIR, des discussions ont déjà eu lieu entre les gouvernements sur ce sujet. L'intervention des provinces, vivement souhaitée par le

gouvernement américain qui veut être certain que les provinces ne viendraient pas remettre en cause l'application de l'éventuel traité, pourrait se faire en deux temps: ■ Au début de l'année prochaine, en même temps que le Congrès américain étudierait de son côté le traité, les provinces présenteraient à leurs

assemblées législatives une résolution par laquelle on reconnaît et acceptera d'appliquer le dit traité.

■ Puis, dans un deuxième temps, les assemblées seraient invitées à réviser toutes leurs lois pour les rendre conformes aux dispositions du traité. Il s'agit d'un processus qui pourrait

Voir page A-12 : Les provinces

Peterson promet de tenir bon sur le libre-échange et la constitution

MICHEL VASTEL

LONDON — David Peterson a promis hier matin de ne pas se servir de son écrasante majorité à Queen's Park pour jouer les enfants terribles de la Confédération.

Tout en restant sur ses positions sur la question du libre-échange, le premier ministre de l'Ontario assure qu'il n'y aura pas d'affrontements avec les autres provinces lundi prochain à Ottawa. « Ce n'est pas une épreuve de force, a-t-il rappelé hier matin en conférence de presse. Mon approche aux relations fédérales provinciales a toujours été de rechercher nos points communs et, malgré de profondes divergences avec mes collègues sur la question du bois-d'oeuvre par exemple, vous n'avez pas vu d'éclatement ».

Quant à l'accord constitutionnel, le premier ministre de l'Ontario promet de s'en tenir à la parole donnée aux petites heures du 3 juin. Malgré les audiences publiques qui auront lieu en novembre à Queen's Park, David Peterson a dit hier qu'il « faudrait que les premiers ministres aient commis de grosses erreurs pour qu'ils soient obligés de les corriger », et de retourner à la table de



Le premier ministre ontarien David Peterson a lui-même servi le petit déjeuner aux journalistes au lendemain de son éclatante victoire.

negociations.

David Peterson n'est cependant pas au bout de ses peines: ■ une trentaine de ses députés, de la région de Toronto, n'aiment pas l'accord du lac Meech mais l'un des plus

proches conseillers du chef libéral déclarait hier au DEVOIR: « le caucus des cinquante appuyait son chef sur cette question et le caucus des 95 devra se rallier ».

■ de plus, Bay street et quelques li-

béraux bien en vue de Toronto comme l'ancien ministre fédéral des Finances, Donald Macdonald, veulent un accord avec les Etats-Unis et ont déjà décidé de monter une vaste opération de lobby auprès de lui et son entourage;

■ quant aux libéraux de John Turner, on rappelle qu'ils ne sont que cinq à Toronto et qu'ils ne font pas le poids devant l'imposant groupe, dont certaines vedettes, qui représentent maintenant le parti provincial: « les anciennes éminences grises des comités italiens, fidèles à Pierre Trudeau, ont toutes été battues », soulignait hier un organisateur-clé de David Peterson.

Comme l'espéraient les autres premiers ministres, et comme le craignaient les puissants lobbies de l'Ontario — écologistes, protectionnistes, orthodoxes du fédéralisme en particulier — David Peterson a montré hier qu'il entend bien se servir de sa victoire personnelle pour imposer son leadership.

Il citait hier, en exemple de sa bonne réputation avec ses homologues fédéral et provinciaux, l'appel téléphonique, mercredi soir, d'un premier ministre non libéral qui lui a souhaité d'être réélu. « Ce serait bon

Voir page A-12 : Peterson



Le juge Alan B. Gold

Procès sur rendez-vous ...ou presque

BERNARD MORRIER

Le procès sur rendez-vous: objectif enviable qui vient d'être pratiquement atteint en Cour supérieure, était particulièrement fier d'annoncer hier le juge en chef Alan B. Gold, alors qu'il présidait à la présentation officielle de trois nouveaux juges.

« L'amélioration de la situation est saisissante, a-t-il noté, alors que dans les causes civiles, dont la durée anticipée était d'au moins trois jours, les délais déjà réduits de 91 mois en 1983 à 19 mois en 1985, sont maintenant de six mois en 1987 ».

Quant à d'autres causes civiles, dont l'audience pouvait prendre de deux à trois jours, le juge Gold s'est aussi dit très heureux de constater que, depuis avril 1985, celles-ci se sont maintenues à un délai de six mois également, considérant qu'il en prenait au moins 15 mois en janvier 1985, comparativement au délai de 78 mois en 1983. Par ailleurs, toujours au même secteur, les causes ne nécessitant que deux jours de plaidoiries se maintiennent également à six mois de délai depuis avril 1985, alors qu'elles étaient passées à 15 mois en janvier 1985, après être parties de 31 mois en 1983.

D'autre part, le juge Gold s'est particulièrement dit satisfait de constater que la chambre criminelle n'accuse aucun retard et que la célérité avec laquelle les dossiers sont traités continue à être citée en exemple à travers tout le Canada.

Voir page A-12 : Procès

Le déficit américain de mauvais augure pour le Canada

JEAN-PIERRE LEGAULT

Les Canadiens avaient tout lieu de se réjouir, hier, prenant connaissance de la bonne performance enregistrée par le Canada au chapitre du commerce. L'excédent est encore en hausse. Mais les données rendues publiques à Washington sur le déficit commercial américain sont venues assombrir le tableau: il connaît, pour un quatrième mois consécutif, une hausse et pulvérise à nouveau un record.

L'excédent commercial canadien augmenté de \$ 86 millions en juillet par rapport au mois de juin. Outre-

frontière, le déficit commercial s'est accru de \$ 800 millions pour atteindre \$ 16,5 milliards. Il était de \$ 15,7 milliards en juin. En rythme annuel, cette augmentation se traduit par un déficit de \$ 168,4 milliards.

La bonne performance de l'économie canadienne a contribué, quoiqu'à la mesure de son importance, à cette aggravation de la situation. Malgré la diminution des exportations canadiennes vers les États-Unis, le commerce est demeuré largement favorable au Canada. Nos ventes outre-frontière ont connu une baisse de \$ 47 millions pour atteindre \$ 7,8 milliards. Les importations ont

Voir page A-12 : Le déficit

Finn remplacé à la direction Le SCRS produit un faux affidavit

OTTAWA (PC) — Le cabinet du premier ministre Brian Mulroney a fait part, vendredi, de la démission de M. Ted Finn comme directeur du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) et de sa nomination comme conseiller spécial du solliciteur général Jim Kelleher.

La démission de M. Finn est survenue quelques heures après que le SCRS eut reconnu en Cour fédérale s'être servi d'un affidavit erroné pour obtenir d'un juge la permission de mettre sur table d'écoute la ligne téléphonique d'un

certain Harjit Singh Atwal, de Surrey en Colombie-Britannique.

Atwal est au nombre des neuf individus qui attendent leur procès sous des accusations de conspiration pour assassiner le ministre Malikat Singh Sidhu, du Pénitencier, en 1986 dans l'île de Vancouver.

M. Sidhu a survécu, mais quatre hommes ont déjà été condamnés à des peines de 20 ans de prison pour tentative de meurtre sur sa personne.

M. Ted Finn est remplacé au
Voir page A-12 : Le SCRS

Devant des dirigeants juifs américains

Le pape soutient le droit des Palestiniens à une patrie

MIAMI (AFP) — Le pape Jean-Paul II a soutenu hier à Miami, devant quelque 200 dirigeants juifs américains, le droit des Palestiniens à une patrie.

Le pape venait d'entendre une allocution du rabbin Mordechai Waxman, président du Comité juif international, sur les consultations inter-religieuses. Le dirigeant juif, qui avait rencontré le pape la semaine dernière au Vatican pour aplanir les difficultés nées de « l'affaire Waldheim », lui a demandé une nouvelle fois d'établir des relations diplomatiques complètes avec Israël.

Sans répondre directement à cette demande, le souverain pontife a réaffirmé que les catholiques reconnaissent le traditionnel attachement

juif à la terre d'Israël.

Après la tragédie de l'holocauste, a-t-il dit, « les juifs (...) ont droit à une patrie, comme n'importe quelle nation civilisée, conformément au droit international ». Jean-Paul II a cité son propre document de 1984, Redemptionis Anno, dans lequel il avait demandé « la sécurité et la tranquillité » pour les juifs vivant en Israël, « prérogative de toute nation et condition de la vie et du progrès de toute société ».

« Ce qui vient d'être dit à propos du droit à une patrie s'applique également aux Palestiniens, dont un si grand nombre sont sans logis et réfugiés, a alors lancé Jean-Paul II. Alors que tous les intéressés doivent réfléchir honnêtement sur le passé

— les musulmans autant que les juifs et les chrétiens — il est temps de forger des solutions qui conduiront à une paix juste, complète et durable dans cette région. Je prie ardemment pour cette paix », a conclu le pape.

Son auditoire n'a pas réagi à ce passage. En revanche le pape a été applaudi lorsqu'il a affirmé avec force que l'horreur de l'holocauste ne devait « plus jamais » se répéter.

Par ailleurs, Jean-Paul II a rejeté les accusations de passivité face à l'holocauste, formulées fréquemment à l'égard de Pie XII.

La question des relations diplomatiques entre l'Etat du Vatican et Israël est fréquemment évoquée par

Voir page A-12 : Le pape

TEXTES DE L'EXODE



UN DEVOIR DE DEVOIR



Trois livres indispensables pour connaître le Québec

• Son passé • Son présent • Sa participation à la francophonie

Un seul éditeur

510 pages — 19,95\$
480 pages — 19,95\$

Guérin littérature

380 pages — 17,95\$





BONS PERDANTS

Le leader conservateur de l'Ontario, Larry Grossman (à gauche) accompagné de son épouse a fait ses adieux à ses partisans, hier, après que son parti est connu la pire défaite du siècle en Ontario et qu'il ait été



Photo CP

battu dans sa circonscription. Cela ne lui a pas enlevé le sourire, pas plus qu'à Bob Rae, leader néo-démocrate, consolé par sa femme mais aussi par le fait qu'il dirige maintenant l'opposition officielle.

Selon Herb Gray

Solidarité et unité ont assuré la victoire libérale

PIERRE APRIL

OTTAWA (PC) — Le leader de l'opposition libérale aux Communes, M. Herb Gray, estime que son parti doit retenir de la spectaculaire élection du gouvernement de David Peterson en Ontario, jeudi, que la solidarité, l'unité et la cohésion politiques sont des éléments essentiels au succès.

M. Herb Gray a admis hier qu'il n'y avait pas d'autres moyens de gagner la confiance du public et des électeurs. « Cette élection en Ontario, a-t-il dit, démontre que la solidarité et l'unité sont les éléments indispensables à la réussite. »

Pour ce libéral convaincu et loyal, qui a servi dans les différents cabinets de Pierre Trudeau, cette victoire libérale spectaculaire en Ontario laisse présager de meilleurs jours pour le Parti libéral de John Turner au fédéral.

« C'est une bonne nouvelle pour les libéraux qui pourront maintenant compter sur la collaboration de l'équipe de M. Peterson », a-t-il dit.

Dans le cas des conservateurs, qui ont évité de commenter pour la plu-

part les résultats de l'élection générale en Ontario et la déconfiture des conservateurs de Larry Grossman, c'est un peu l'ensemble des politiques conservatrices qui ont été jugées.

Pour le député Jean-Guy Hudon, conservateur de Beauharnois-Salaberry, cette élection est une véritable leçon pour son parti au fédéral. « Ceci, a-t-il dit, veut montrer qu'il ne sert à rien d'être tourné vers le passé. Quand on essaie de ressasser les valeurs d'il y a 40 ans, on se retrouve avec les résultats que l'on sait. »

Pour M. Hudon, son parti doit s'empresser d'expliquer le plus rapidement possible ce que le libre-échange avec les États-Unis veut vraiment dire parce que le Parti libéral de David Peterson a été élu en émettant des doutes sur les avantages de ce projet pour l'ensemble des travailleurs et des entreprises canadiens.

« Cette élection, a-t-il dit, exige de notre part plus d'informations, il s'agit là d'un dossier majeur qu'il nous appartient de défendre avec les arguments qui s'imposent. »

La loi sur les réfugiés sera votée lundi

ISABELLE PARÉ

Si tout va comme prévu, les députés se prononceront finalement lundi prochain à six heures sur le controversé projet de loi C-84, portant sur les réfugiés, la dissuasion et la détention.

Après trois semaines de débats intenses au Parlement, les interventions des députés aux Communes ont pris fin, jeudi, sonnant l'heure de tenir le vote sur le projet de loi si cher au gouvernement conservateur.

L'opposition aurait souhaité que le vote se tienne hier, mais le leader du gouvernement en chambre, Don Mazankowski, a fait valoir que la tradition fait en sorte qu'aucun projet de loi n'est en principe voté un vendredi.

Toutefois, d'ores et déjà dans les coulisses du ministère de l'Immigration, on est fin prêt à mettre en application les nouvelles dispositions, si elles sont adoptées telles quelles. Selon M. Gerald Maffre, des relations publiques du ministère, des directives clarifiant les nouvelles tâches des fonctionnaires ont été diffusées à l'échelle nationale aux agents d'immigration dès le 31 août dernier.

La directive précise, entre autres, que des agents auront le pouvoir de donner le feu vert aux détentions pouvant s'étirer jusqu'à 21 jours, dans les cas où l'identité d'une personne se présentant à nos frontières sans papiers ne peut être établie. Et ce même si le libellé du projet de loi C-84 prévoit qu'une telle détention doit être autorisée sur décision du ministre.

« Ces pouvoirs seront délégués aux gestionnaires mais aussi aux agents "senior" qui appliqueront les disposi-

tions en question », a indiqué M. Maffre.

Selon le projet de loi, une personne détenue ne pourra être entendue par un arbitre qu'au terme de 21 jours de détention. La loi actuelle, quant à elle, prévoit qu'en pareil cas, un réfugié doit se voir accorder une audition dans les 48 heures de son arrivée.

Les agents de l'immigration auront également à contrôler les titres de transport des arrivants dans les aéroports, et ce, dès que les passagers auront mis les pieds à l'extérieur d'un avion.

Le projet de loi du ministre Bouchard, qui a pour objectif de donner des dents à la loi de l'Immigration de 1976, a soulevé des tollés de protestations au sein de l'opposition, des groupes d'aide aux réfugiés, du Barreau canadien, des Églises et des groupes humanitaires.

Deux députés conservateurs, David Kilgour et Fernand Jourdain, ont déjà annoncé publiquement leur dissidence au projet de loi de leur gouvernement. Les deux partis d'opposition, qui totalisent 73 voix, ont décidé de voter unanimement contre le projet de loi.

Après le vote des députés, ce sera au tour des sénateurs d'étudier le bill C-84.

Élaboré en vitesse le mois dernier, le projet de loi, destiné à dissuader les passeurs illégaux et à resserrer les mesures de détention, avait mené au rappel d'urgence de la chambre le 11 août. Selon l'attaché de presse de M. Mazankowski, les débats entourant ce projet de loi ont duré environ une douzaine d'heures.

Jugées draconiennes, les mesures Bouchard sur la dissuasion et la détention, si elles ne subissent aucun amendement, auront pour effet :

■ de faire passer de \$ 2000 à \$ 500 000 les amendes, et de deux à dix ans d'emprisonnement les peines aux passeurs, et à leurs complices, qui amènent de façon illégale des immigrants au Canada;

■ de donner le pouvoir au gouvernement d'interdire d'entrer ou d'ordonner de quitter les eaux canadiennes aux bateaux transportant des immigrants illégaux;

■ d'augmenter de \$ 5000 à \$ 10 000 et faire passer de deux ans à cinq ans les peines aux personnes qui aide-

ront à entrer au Canada les étrangers non munis des titres de transport exigés par les autorités;

■ d'imposer des peines de \$ 5 000 aux transporteurs aériens qui amèneront des personnes au Canada sans s'assurer qu'elles sont munies de visas ou de titres de transport;

■ de donner le pouvoir aux agents d'immigration d'ordonner la détention, pour une période pouvant aller jusqu'à 21 jours sans révision, aux personnes non munies de papiers dont l'identité n'a pu être établie;

■ d'autoriser la détention de personnes pouvant être considérées comme une menace à la sécurité nationale.

Dix accusations de fraudes et de faux

Le conseiller Rasoulis est cité à son procès

(B.M.) Le conseiller municipal mont-réalais Sophoklis Rasoulis subira un procès en novembre prochain pour répondre à une bonne dizaine d'accusations de fraude, fabrication et usage de faux documents.

Conseiller indépendant du quartier Parc Extension, Rasoulis est soupçonné d'avoir falsifié des factures de fournisseurs, en vue d'obtenir de la ville différents remboursements, normalement prévus pour fins de recherches et de secrétariat en tant que membre de l'opposition.

Toute l'enquête préliminaire, frappée d'une interdiction de publication, portait sur des sommes variant de \$

140 à \$ 10,931 résultant de factures identifiées comme étant celles de Ruby Paul, Alarme de Sûreté, G.K. Protection, Vitrierie Cardinal Blass, Photocopie Unique Limitée, Nouveautés Capitol et Wiseman TV.

Pour l'instant, M. Rasoulis conserve son siège de conseiller mais, advenant sa culpabilité, il le perdrait automatiquement. La fabrication et l'utilisation d'un faux document peuvent entraîner un emprisonnement allant jusqu'à 14 ans, tandis qu'une fraude ne dépassant pas \$1,000 est passible d'une peine maximale de 10 ans de pénitencier.

C'est sûr

Le Parti Citron met du piquant à NDG

ISABELLE PARÉ

Histoire d'apporter un peu de piquant à la campagne électorale qui bat son plein dans Notre-Dame-de-Grace, le Parti Citron se lancera officiellement sur la scène politique provinciale et figurera lundi sur les bulletins de vote aux élections partielles dans N.D.G.

Fondé le huit janvier dernier, c'est lundi soir prochain que le satirique Parti Citron briguera pour la première fois les suffrages. Comme son alter ego, le Parti Rhinocéros qui occupe la scène fédérale, le dernier-né des 14 partis officiels du Québec jouera la carte de la dérision.

Son slogan: « Moi j'vote citron, c'est sûr ! ». Son candidat: Denis Patenaude, l'honorable président et fondateur du parti. Laisse aigri par de nombreuses campagnes politiques, ex-partisan péquiste et néo-démocrate, le candidat Citron dans N.D.G. n'a qu'un objectif: récupérer le vote des abstentionnistes.

« Le Parti Citron, c'est le baromètre de l'insatisfaction politique. C'est l'alternative à l'abstention, au

refus de voter. C'est une façon de rire de la politique, mais de rire jaune... », lance Denis Patenaude.

Les électeurs de N.D.G. auront donc l'intime privilège de pouvoir exprimer leur dissidence de façon officielle aux partis provinciaux traditionnels lors de cette élection.

Question d'apporter un zeste d'humour à la présente campagne, le Parti Citron, qui aime bien s'attaquer aux propositions de ses adversaires, suggère de promouvoir le bilinguisme dans N.D.G. ... en convertissant l'affichage au russe et au polonais. Et si la campagne électorale citron porte fruit, le parti promet un verre de limonade à tous les résidents.

Visiblement moins iconoclaste que son pendant fédéral, le parti Citron ne compte pour l'instant que 25 membres actifs au Québec.

Basé à Alcôve dans l'Outaouais, le Parti Citron a réussi à recruter 10 candidats potentiels pour les prochaines élections et près de 1 000 signatures pour obtenir son accréditation officielle auprès du Directeur général des élections l'hiver dernier.

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements: Christiane Legault 842-9645

Y
MONTREAL

LANGUES DU MONDE

- ✓ ITALIEN
- ✓ ESPAGNOL
- ✓ PORTUGAIS
- ✓ GREC
- ✓ CHINOIS
- ✓ JAPONAIS
- ✓ ARABE
- ✓ RUSSE
- ✓ ALLEMAND

2 soirs	7 semaines	145\$
1 soir	14 semaines	
Samedis	14 semaines	

INSCRIPTIONS DES MAINTENANT
LES COURS DÉBUTENT LA SEMAINE DU 14 SEPTEMBRE

277-3323
SUCCURSALE INTERNATIONALE
5550, ave du Parc (angle St-Viateur)

Y
MONTREAL

ANGLAIS

MATIN	84h	7 semaines	199\$
SOIR	42h	7 semaines	140\$

ANGLAIS ÉCRIT
(langue des affaires) 42h 7 semaines 140\$

Inscriptions dès maintenant
DÉBUT DES COURS 14 SEPTEMBRE
INFORMATIONS: 277-3323

SUCCURSALE INTERNATIONALE
5550 ave du Parc (angle St-Viateur)

LE CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC LANCE UN APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est la plus haute distinction décernée au Québec. L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est composé de personnes à qui le gouvernement a conféré le titre de Grand officier, d'Officier ou celui de Chevalier de l'Ordre.

Objectifs:

Témoigner de la fierté qu'inspirent au peuple du Québec les actions éminentes accomplies par ces personnes. Manifester du respect et de la fidélité à ceux et à celles qui ont marqué l'évolution du Québec ou qui ont permis son rayonnement dans l'un ou l'autre des secteurs de l'activité québécoise. Traduire les liens entre le passé et le présent du Québec.

Critères d'admissibilité:

Toute personne née ou résidant au Québec à l'exception des membres de l'Assemblée nationale. Les candidatures seront soumises au Conseil de l'Ordre chargé de faire ses recommandations au Premier ministre.

Mise en candidature:

Désirez-vous soumettre une candidature? Si oui, des formulaires d'inscription sont disponibles sur demande. Chaque candidature doit être parrainée par deux personnes et/ou une association et acheminée avant le 12 octobre 1987 avec la mention « candidature ».

Madame Denise Grenier
Directrice de l'Ordre
SECRÉTARIAT
DE L'ORDRE NATIONAL
DU QUÉBEC
Ministère du Conseil exécutif
875 est, Grande-Allée
Édifice « H » — Bureau 2.4
Québec, QC G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-8895



Québec

Collège des arts libéraux/Conférence George Rudé

Natalie Zemon Davis
Professeur d'histoire, Université Princeton

FROM ALMS TO BRIBES: THE GIFT IN SIXTEENTH-CENTURY FRANCE

Jeu 17 septembre 1987, 20h30
Local H-110, 1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Université Concordia

La conférence sera donnée en anglais

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Les attentats chez Malenfant

La Couronne exige la prison pour les Boivin

SUZANNE DANSEREAU

QUÉBEC (PC) — Les frères Boivin, les informateurs de police qui, en juin dernier, ont plaidé coupable à des accusations de complot contre des établissements Malenfant, connaîtront leur sentence le 2 octobre prochain.

Hier, dans ses représentations sur sentence devant le juge Yvon Sirois, de la Cour des sessions de la paix à Québec, la couronne a recommandé une peine d'emprisonnement pour l'ex-conseiller syndical Marc-André Boivin et son frère Richard.

Le procureur Georges Letendre n'a pas spécifié la durée de la sentence, mais il a suggéré au juge de punir moins sévèrement Richard Boivin, déclaré coupable d'avoir posé une bombe au motel Wandlynn à Ste-Foy.

D'autre part, dans ses représentations, le procureur Letendre a clairement indiqué que Marc-André Boivin a reçu une rémunération du Service canadien du renseignement de sécurité.

Parlant des revenus annuels de l'ex-conseiller syndical, Me Letendre a laissé tomber: « Comme le SCRS s'y est opposé, je ne peux pas révéler la rémunération qu'il a reçue en tant que source ».

C'est la première fois qu'on affirme publiquement que Marc-André Boivin est à la solde du SCRS. L'agence fédérale a toujours refusé de le confirmer ou l'infirmer ce dire.

Dans sa plaidoirie sur sentence, Me Letendre a également levé le voile sur plusieurs éléments de preuve contre les quatre autres permanents de la CSN accusés de complot, Arsène Henry, Gaston Thériault, Guy Boisvert et René Tardif.

Il a soutenu que c'est sous les ordres d'Arsène Henry que Marc-André Boivin a commis les attentats pour lesquels il s'est avoué coupable.

Selon Me Letendre, tout a

commencé lorsque Henry a voulu accentuer des moyens de pression dans le dossier Malenfant.

A l'automne 1986, Henry demande à Marc-André Boivin de faire sauter une bombe au Wandlynn de Ste-Foy. Pour ce faire, Marc-André recourt aux services de son frère Richard.

Ce dernier reçoit un premier versement de \$1,000 de Marc-André et un autre \$2,000, remboursé et payé par Arsène Henry. L'explosion survient le 7 octobre.

Mi-mai 1987, toujours sous les ordres de Henry, Boivin remet trois bâtons de dynamite et une mèche au permanent syndical Gérard Thériault.

La semaine suivante, le 22 mai, Henry et René Tardif sont aperçus à Chicoutimi, la veille de l'explosion de la bombe au Motel universel.

Toutefois, Me Letendre admet que la Couronne « ne peut pas dire à 100 pour cent » qui a placé l'explosif à Chicoutimi.

Puis, survient la manifestation du 30 mai au Manoir Richelieu, à la suite de laquelle Boivin remet deux autres mèches à Thériault, lesquelles doivent servir à Montréal et Drummondville.

Ces attentats n'ont jamais eu lieu, cependant, parce que Marc-André Boivin a décidé de se dénoncer lui-même et ses confrères à la Sûreté du Québec.

L'exposé fait hier par Me Letendre a vivement choqué le conseiller juridique de la CSN, Me Marius Ménard.

Me Ménard estime que c'est faire fi de la présomption d'innocence envers les quatre permanents de la CSN que de révéler des éléments qui devaient demeurer secrets en vertu d'une ordonnance de non-publication émise lors de l'enquête préliminaire.

« Ca pourrait compromettre le procès des quatre permanents », a déclaré Me Ménard.

Pour leur part, les deux frères Boivin retournent sous surveillance policière. « On leur fournira notre protection jusqu'à ce qu'ils n'en aient plus besoin », a indiqué cette semaine le sergent Jean-Pierre Duchesne de la SQ.

Les frères Boivin sont passibles d'une sentence d'emprisonnement à vie.

Mais hier, le procureur Letendre a plaidé les circonstances atténuantes: Marc-André s'est dénoncé lui-même, il a démontré qu'il ne voulait pas mettre des vies humaines en danger et il a collaboré avec la justice. « N'eût été de Boivin, la Couronne et les policiers auraient eu de la difficulté à résoudre ces crimes », a-t-il fait valoir.

Québec décèle un cas de pollution majeur à Dorval

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le ruisseau Bertrand, un affluent de la rivière des Prairies qui traverse la forêt de Saraguay et le parc industriel de Dorval, contient des concentrations de métaux lourds qui enfoncent tous les critères de sécurité environnementale et notamment du cyanure dans des proportions 17 fois supérieures aux seuils de pollution jugés les plus critiques.

C'est ce que révèle les tests effectués l'été dernier par le ministère québécois de l'Environnement qui conclut à un cas de « pollution majeure ». Ce rapport, dont Le DEVOIR a obtenu copie, a été signé le 27 août dernier par MM. Francis Perron et Serge Saint-Laurent, de la direction des substances dangereuses.

Ces derniers pensent d'ailleurs qu'un tronçon du ruisseau, bordé de

propriétés privées à plusieurs endroits, pourrait bien « être un lieu d'accumulation de déchets dangereux » inconnu jusqu'ici des autorités gouvernementales.

Le ministère de l'Environnement du Québec a entrepris de voir ce que contenaient les sédiments et l'eau du ruisseau Bertrand à la suite de plaintes chroniques du Regroupement des citoyens de Saraguay. La CUM, la première responsable des déversements industriels sur son territoire, n'a pas jugé bon jusqu'ici de passer à l'action dans ce dossier.

Quant au ministère de l'Environnement, ses récentes découvertes sur le ruisseau Bertrand l'amènent à poursuivre ses recherches sur les ruisseaux voisins Bouchard et Denis, qui héritent des eaux de ruissellement de l'aéroport de Dorval.

Le rapport gouvernemental attribue la contamination des sédiments

du ruisseau Bertrand aux « effluents industriels - sous la responsabilité de la CUM - ou à des déversements illégitimes » dont la communauté devrait identifier les auteurs. L'aéroport ne serait pas en cause actuellement mais, écrivent les chercheurs, il a fort probablement contribué dans le passé à la contamination du ruisseau.

Les tests du ministère indiquent que les concentrations d'huiles et de graisses voisinent ou dépassent le critère « très pollué » (2 grammes par kilo). La présence de chloroforme a été relevée à tous les points d'échantillonnage quoique en quantité inférieure aux normes. Sont aussi présents les trichloro et de trifluoro éthanés, le bromodichlorométhane et le tétrachloroéthène, des « produits reconnus pour la plupart comme étant cancérigènes », indique le rapport.

Le PQ réclame la modification de l'âge d'admissibilité scolaire

QUÉBEC (PC) — L'âge d'admissibilité scolaire devrait être modifié dès l'an prochain de façon à ce que les enfants nés avant le premier janvier 1983 puissent être admis à la maternelle, réclame le Parti québécois.

Lors d'une conférence de presse, hier, la porte-parole de l'opposition péquiste, la députée de Chicoutimi

Jeanne Blackburn, a exigé que le ministre de l'Éducation Claude Ryan, modifie en ce sens l'âge d'accès à l'école et se conforme ainsi aux engagements électoraux de la formation politique dont il est membre, le Parti libéral du Québec.

Pour être admis à la maternelle selon les règles actuelles, un enfant doit avoir eu 6 ans avant le premier

octobre de l'année où il entreprend la classe maternelle. Plusieurs parents exigent que cette date soit reportée au premier janvier de l'année suivante, une réclamation qui a été reprise dans le dernier programme électoral du Parti libéral.

Mme Blackburn a également invité le ministre à régler les quelques dossiers qui traînent sur son bureau. Ce dernier jouit d'un pouvoir de dérogation qui lui permet d'autoriser un enfant à fréquenter l'école même s'il n'a pas l'âge requis, pour des raisons humanitaires.

Enfin, la députée de Chicoutimi a invité le ministre à émettre à l'intention des commissions scolaires des critères qui permettraient à ces dernières de déterminer s'il peut y avoir des dérogations à l'âge d'admissibilité scolaire.

L'an dernier, M. Ryan a permis une cinquantaine de dérogations de sa propre autorité. Les causes invoquées pour justifier la décision étaient la précocité des enfants, le monoparentalisme dans la situation familiale ou le fait d'avoir déjà fréquenté une maternelle privée.

« Ca peut flatter l'égo d'utiliser ses pouvoirs de Prince pour accorder des dérogations mais un système d'éducation ne peut se gérer selon le bon vouloir d'un Prince, fut-il Claude Ryan », a dit Mme Blackburn.

La députée a également souligné les retombées positives qui pourraient résulter d'un report de date d'admissibilité du 31 octobre au 31 décembre.

Injonction contre les acquittés d'abus sexuels

(PC) — La Cour supérieure rendra sa décision le 25 septembre sur la requête en injonction déposée, hier, par le directeur de la Protection de la jeunesse du Centre des services sociaux du Montréal métropolitain, M. Gilles Beaulieu, dans le but d'interdire à 14 anciens employés d'un centre d'accueil de Montréal, blanchis d'accusations d'abus sexuel sur de jeunes mésadaptés, de pouvoir communiquer avec les victimes.

Dans un affidavit qui accompagne la demande d'injonction, M. Beaulieu soutient qu'une évaluation effectuée auprès d'une trentaine d'enfants a permis de déterminer qu'ils avaient tous été victimes d'abus sexuels, bien qu'ils se soient contredits en cour sur la nature des actes commis.

La direction du centre d'accueil a refusé de reprendre à son service les éducateurs et employés de soutien qui avaient été accusés, tandis que ces derniers s'apprêtent à réclamer des compensations financières pour atteinte à leur réputation, en plus d'exiger leur réintégration au travail.

vail.

« Nous devons continuer de protéger ces jeunes. En acceptant de témoigner, ils se sont placés dans une situation difficile, voire même dangereuse. Certains sont restés traumatisés », a expliqué le directeur de l'établissement.

La Loi de la protection de la jeunesse interdit de divulguer le nom du centre d'accueil et de son directeur pour ne pas nuire aux 250 jeunes mésadaptés socio-affectifs, de 6 à 13 ans, qui le fréquentent.

Les 14 ex-employés ont tous été libérés récemment des accusations d'abus sexuels qu'on avait portées contre eux. Aucun d'eux n'a été cité à son procès. La preuve qui reposait essentiellement sur le témoignage d'une quarantaine de jeunes a été jugée insuffisante.

Grand Prix
Doré est sur le point de décider

(LE DEVOIR) — Le maire Jean Doré n'a pas voulu indiqué hier si les conditions nécessaires à la tenue à Montréal du Grand Prix de Formule un étaient finalement réunies compte tenu des derniers développements du dossier.

Une porte-parole de son cabinet a précisé au DEVOIR que le maire de la métropole ferait connaître ses réactions au début de la semaine prochaine.

Tard en soirée, jeudi, le secrétaire général de la Fédération internationale du sport automobile (FISA), M. Yvon Leduc, a rendu publique une lettre adressée le jour même au maire de Montréal affirmant que rien n'empêchait plus la tenue de l'épreuve sportive.

Dans sa lettre, le secrétaire général de la FISA a précisé que le promoteur Jack Long détenait « tous les droits nécessaires pour organiser le Grand Prix ».

M. Leduc a indiqué que la FISA avait donné son accord à la date de l'épreuve, au circuit et au contrat liant le promoteur de l'épreuve et l'Association des constructeurs de Formule Un, mieux connue sous le sigle FOCA (Formula One Constructors Association).

« Il apparaît maintenant hors de tout doute, écrivait-il, qu'il y aura un Grand Prix à Montréal en 1988 pour peu que les dirigeants municipaux ratifient l'entente avec Jack Long pour l'utilisation du site lors de la prochaine réunion du conseil municipal le 21 septembre prochain. »

M. Jack Long qui prétend être le détenteur exclusif des droits de Formule Un pour le Canada, s'est déclaré heureux hier que la FISA ait accepté de reconformer de façon claire le fait qu'il ait « tous les droits pour présenter un grand Prix à Montréal en 1988 ».

Pour M. Long, le maire Doré a maintenant tous les éléments en main pour ratifier cette entente, s'il veut sauver l'événement pour Montréal.

M. Long compte d'ailleurs tout mettre en oeuvre pour faire respecter ses droits dans le dossier.

Un ouvrage passionné et passionnant sur le Liban déchiré

Proche quand les bombes éclatent à Paris ou quand se joue le sort des otages, le drame libanais demeure lointain et mystérieux. C'est pour en finir avec cette opacité qu'Annie Laurent et Antoine Basbous ont traqué les secrets des guerres du Liban.

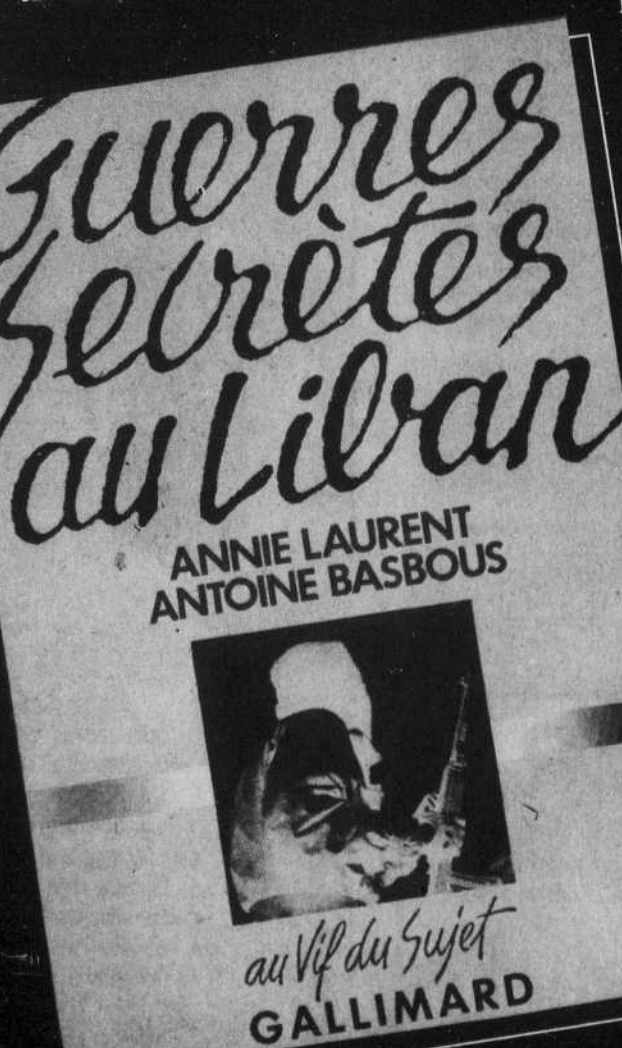
« Les dessous des enjeux politiques, le jeu ambigu des alliances entre communautés libanaises et puissances régionales... Un pays assassiné à l'ombre de ses cédres centenaires. [...] Une réflexion salutaire sur le prix que les démocraties ont à payer pour rester libres. » (F. Lafuste, Le Devoir)

« Un livre documenté et passionné. » (Jean Basile, La Presse)

En librairie à 26,95\$

Aux éditions GALLIMARD

ANNIE LAURENT À MONTRÉAL
À l'occasion de la visite d'Annie Laurent à Montréal, un débat autour de son livre aura lieu à l'Union française (429, rue Viger, Es/coin Saint-Denis), lundi, le 14 septembre à 19 heures. Annie Laurent sera présentée par Monsieur Georges Karam, président pour le Canada de l'Union libanaise culturelle mondiale.



AVIS À L'ÂGE D'OR

GRATIS cadeau de l'infirmière **GÉRONTO**

Lors de sa première visite chez vous à l'Île de Montréal et à Laval

Téléphonez tout de suite pour une visite de **soins** ou **traitements** à: (514) 385-0828 (Nos prix sont modestes), infirmière Geronto attend votre appel.

Cette offre se termine le 30 novembre 1987



TOUT CE QU'UNE RÉSIDENCE POUR RETRAITÉS PEUT OFFRIR.

A la Résidence du Parc, nous reconnaissons qu'une résidence pour retraités, c'est avant tout un chez-soi.

C'est plus que des appartements spacieux et agréablement décorés ou des salons confortables. C'est savoir qu'un personnel amical est toujours là pour vous aider, que les repas sont succulents, que le service

que la salle à manger est invitante. C'est aussi jouir d'une entière liberté dans vos allées et venues, c'est pouvoir inviter votre famille et vos amis à votre gré, et même les garder à dîner.

Lorsque vous songez à ce que pourrait être une résidence pour retraités, pensez à la Résidence du Parc, c'est un vrai chez-soi.

Résidence du Parc

465-1401

Mgr Grégoire appuie un manifeste dénonçant la situation des mal-logés

MARIE LAURIER

Mgr Paul Grégoire appuie de façon non équivoque la vaste campagne qui s'amorce en vue d'obtenir une véritable politique du logement à Montréal. Il considère scandaleuse la situation des mal-logés et des sans-abri et invite les chrétiens à s'impliquer dans toute action concrète qui pourrait corriger la situation.

L'archevêque de Montréal fait ainsi sienne la préoccupation exprimée par la table de concertation Justice et Foi qui lançait hier un dossier choc intitulé: « Se loger à Montréal: un long cri d'inquiétude ». Cet organisme qui regroupe des chrétiens de différents quartiers populaires de la métropole se dit consterné de constater que depuis vingt ans l'évolution de la ville s'est faite en laissant de côté beaucoup de personnes, non seulement les 10,000 sans-abri dénombrés mais aussi les « mal-logés ».

« Les grands projets de prestige — l'expo, le métro, les JO, Mirabel, la Baie James — ont drainé l'intérêt des gouvernements qui ne se sont guère embarrassés de prévoir des solutions de rechanges pour les citoyens à faible revenu », de rappeler M. Guy Paiement, secrétaire de la table de concertation Justice et Foi. Avec le résultat que des milliers de montréalais se retrouvent aujourd'hui la proie des spéculateurs immobiliers, les victimes de l'absence de politique du logement, a-t-il poursuivi, en déplorant la « grande désillusion tranquille » depuis vingt ans de personnes peu fortunées. Celles-ci, prouve-t-on dans le dossier de Justice et Foi, sont obligées de payer de plus en plus cher pour leur loyer, de déménager sans arrêt, de couper dans leur budget de nourriture, d'hypothéquer leur santé et celle de leur enfants. Bref, cette situation « témoigne de la désorganisation humaine et sociale de notre ville ».

Les signataires du document dénoncent aussi le laisser-aller des gouvernements devant la montée sauvage de la spéculation immobilière et ils font appel à la conscience sociale des institutions financières. « Les Caisses populaires, entre autres, pourraient très bien innover, en s'engageant dans des projets de logement social, elles qui ont été longtemps soutenues par les petits épargnants », soutient-on en invitant aussi les paroisses mieux nanties à élargir leur solidarité aux personnes démunies des quartiers populaires.

Ce n'est pas la première fois que des organismes sonnent l'alarme sur le problème des mal-logés à Montréal et la table de concertation Justice et Foi relance le mouvement, avec un appui de taille, celui de l'archevêque de Montréal qui invite tou-

tes les paroisses à prendre connaissance du manifeste qui sera distribué dans toutes les communautés chrétiennes. « La situation de rareté du logement salubre et abordable met en lumière la condition pénible de milliers de familles ou de personnes seules en quête d'un abri stable », écrit Mgr Grégoire en encourageant tous les fidèles à soutenir les groupes qui défendent les droits de locataires menacés et sans défense.

Le Père Charbonneau s'éteint à Sao Paulo

SAO PAULO (AFP) — L'éducateur canadien, le Père Paul Eugène Charbonneau est mort vendredi à Sao Paulo d'une hémorragie cérébrale à l'âge de 61 ans.

Le père Charbonneau avait été hospitalisé d'urgence, il y a un mois, dans le centre de thérapie intensive de l'hôpital Santa Catarina de Sao Paulo, victime d'un malaise alors qu'il donnait une conférence sur le sida, thème de son dernier livre « Sida, prévention, école », publié en 1987 au Brésil.

Philosophe et docteur en théologie de l'Université de Montréal, il était vice-directeur du collège « Santa Cruz » de Sao Paulo et l'auteur de dizaines d'ouvrages dans le domaine de l'éducation, de la philosophie et de la théologie.

Personnage polémique à travers ses livres, ses articles et ses conférences sur le sexe, la crise familiale, le contrôle des naissances et le futur du christianisme, le Père Charbonneau jouissait, depuis des dizaines d'années, d'un grand prestige auprès des jeunes et des familles de Sao Paulo.

Les paroisses à prendre connaissance du manifeste qui sera distribué dans toutes les communautés chrétiennes. « La situation de rareté du logement salubre et abordable met en lumière la condition pénible de milliers de familles ou de personnes seules en quête d'un abri stable », écrit Mgr Grégoire en encourageant tous les fidèles à soutenir les groupes qui défendent les droits de locataires menacés et sans défense.

Le Père Charbonneau s'éteint à Sao Paulo

SAO PAULO (AFP) — L'éducateur canadien, le Père Paul Eugène Charbonneau est mort vendredi à Sao Paulo d'une hémorragie cérébrale à l'âge de 61 ans.

Le père Charbonneau avait été hospitalisé d'urgence, il y a un mois, dans le centre de thérapie intensive de l'hôpital Santa Catarina de Sao Paulo, victime d'un malaise alors qu'il donnait une conférence sur le sida, thème de son dernier livre « Sida, prévention, école », publié en 1987 au Brésil.

Philosophe et docteur en théologie de l'Université de Montréal, il était vice-directeur du collège « Santa Cruz » de Sao Paulo et l'auteur de dizaines d'ouvrages dans le domaine de l'éducation, de la philosophie et de la théologie.

Personnage polémique à travers ses livres, ses articles et ses conférences sur le sexe, la crise familiale, le contrôle des naissances et le futur du christianisme, le Père Charbonneau jouissait, depuis des dizaines d'années, d'un grand prestige auprès des jeunes et des familles de Sao Paulo.

Les évêques revendiquent un débat public sur le libre-échange

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Les évêques du Québec lancent un appel aux communautés chrétiennes, leur demandant de réclamer des gouvernements un débat public sur le libre-échange.

C'est là une des principales décisions prises par l'Assemblée des évêques du Québec lors de sa réunion plénière tenue à Loretteville, du 8 au 11 septembre, et à laquelle participaient 31 évêques et quatre archevêques.

Le président de l'assemblée, Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, a annoncé hier les décisions prises par l'assemblée, au cours d'une conférence de presse tenue en compagnie de l'évêque de Gaspé, Mgr Bertrand Blanchette.

Au cours de la réunion, le président de l'Assemblée et son vice-président, Mgr Jean-Marie Fortier et Mgr Gilles Ouellet, respectivement archevêque de Sherbrooke et de Rimouski, ont été reconduits dans leurs fonctions pour les deux prochaines années.

Face à la possibilité qui existe qu'un accord sur le libre-échange entraîne chez nous une réduction des programmes sociaux ou de l'assurance-maladie, les évêques ont déclaré à ce sujet:

« Il pourrait s'avérer que ce projet aille jusqu'à toucher les fibres profondes du tissu social québécois puisqu'il risque de rendre le peuple du Québec encore plus vulnérable à l'influence de son puissant voisin et de mettre en danger certaines des institutions qui ont façonné sa culture et assuré son caractère propre. »

C'est pourquoi l'Eglise, toujours solidaire du peuple Québécois, ne peut rester indifférente à ce projet, et admet qu'elle ne possède ni les informations ni les qualifications pour se prononcer pour ou contre la mesure.

Les évêques se disent étonnés que les gouvernements évitent de discuter publiquement d'une opération de cette envergure.

« Voilà pourquoi les chrétiens et les chrétiennes sont fortement invités à participer à toute démarche de recherche, d'échange, de partage, voire de contestation, sur la question. »

« L'enjeu est tel qu'il faudrait même envisager de soumettre la décision finale à la population » par un référendum ou une élection après un débat réel et entier.

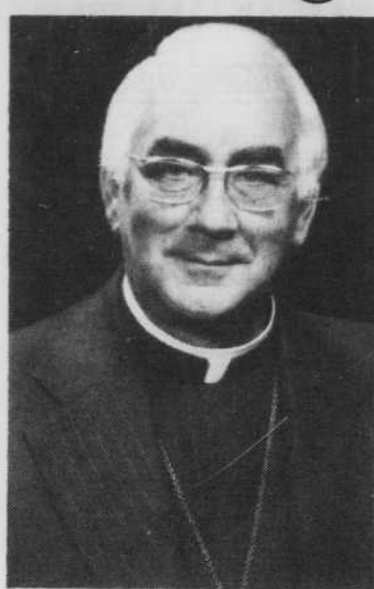
Mgr Fortier a révélé qu'un comité formé l'an dernier par les évêques pour réfléchir aux implications des MTS - maladies transmises sexuellement - et conseiller les évêques, avait présenté son premier rapport. L'organisme est formé de laïcs des deux sexes comprenant des théologiens, sociologues, philosophes et travailleurs sociaux.

Les deux évêques ont dit trouver sage la position adoptée par Radio-Canada au sujet de la publicité sur les condoms. Au lieu de considérer cette publicité sous l'aspect moral purement négatif et de défendre, nous croyons qu'il faut voir là un problème humain beaucoup plus profond d'éducation des jeunes à la responsabilité, au respect des valeurs humaines, a expliqué Mgr Blanchette.

Présenter le condom comme le seul moyen d'éviter les MTS ce n'est pas protéger l'amour comme le dit la publicité, c'est favoriser le donjuanisme, a ajouté l'évêque.

Par ailleurs, les évêques et le Musée du Québec ont décidé de former un comité paritaire de quatre personnes afin d'étudier le problème des objets d'art sacrés achetés par le musée et qu'il vient d'être tenu par un tribunal à remettre à la paroisse de l'Ange-Gardien. Le comité étudiera aussi la possibilité que d'autres paroisses aient aussi été dépouillées.

Mgr Fortier a annoncé que l'épiscopat du Québec rendra public prochainement un important document sur l'animation pastorale dans les écoles primaires publiques, qui en précisera les orientations.



Mgr Jean-Marie Fortier.

Ausujet de l'avortement, les évêques ont décidé de faire porter leur action sur des réalisations concrètes de support à la femme en détresse plutôt que sur des simples discours.

Dans ce but, ils demanderont la confection d'un inventaire ocomplet de tous les services offerts aux femmes enceintes et en détresse.

« Cette étape permettra de mieux faire connaître les ressources et services existant déjà mais qui sont souvent peu connus: par exemple, l'implication de plusieurs organismes chrétiens et particulièrement celle des communautés religieuses féminines.

« Les communautés chrétiennes et les divers organismes d'Eglise seront invités à s'impliquer dans la création de services d'aide à la femme enceinte et à la mère responsable d'enfants. »

L'épiscopat continue à attacher une grande importance à la situation des familles québécoises et à réclamer l'instauration d'une politique familiale par le gouvernement.



Photo AP

« Avec ce que nous avons rapporté, nous pourrions presque reconstruire la passerelle arrière du Titanic », estime le commandant Rowarch.

800 objets remontés

L'éclectique moisson de l'épave du Titanic

(AFP) — Les 32 plongeurs de l'expédition Titanic 87 qui viennent de terminer l'exploration de l'épave du transatlantique, ont retrouvé 800 objets des plus divers, qui vont du compas de navigation une valise de médecin, en passant par une foule de pièces de vaisselle, un vitrail, et des bijoux, ont annoncé vendredi les responsables de l'expédition.

« Une moisson fort éclectique qui vogue désormais bord de l'Abeille Supporter, l'un des deux navires de soutien de l'expédition, attendu le 17 septembre au matin dans le port militaire de Lorient (ouest de la France), a indiqué vendredi matin l'AFP le commandant Yvon Rowarch, « executive leader » de l'opération chez Taurus International, l'une des deux sociétés commanditaires de l'expédition.

L'épave est retournée au silence des grandes profondeurs dans lequel elle baignait depuis 75 ans, par 3.800 m de fond, 900 km au sud de Terre-Neuve, à l'issue du 44-ème jour de l'expédition.

« Avec ce que nous avons rapporté nous pourrions presque reconstituer intégralement la passerelle arrière du « Titanic », a poursuivi le commandant Rowarch. « Nous avons choisi autour de l'épave, grâce aux 12 000 photos prises et aux dizaines de kilomètres de bandes vidéo, les objets les plus divers pour faire revivre le navire, orgueil de la White Star. Nous avons un échantillonnage complet de la vaisselle du bord : aussi bien celle qui servait au V.I.P qu'aux émigrants de l'époque ayant participé la croisière inaugurale », a-t-il précisé.

Il y a de tout : trois ou quatre sacs de voyage, le coffre d'un officier du

bord, une trousse de médecin avec tout son attirail, des bijoux, des sacs en cuir, des billets de banque, des pièces de monnaie, une hélice, et un vitrail. « Celui-ci s'enfonçait peu à peu dans le sédiment. Il a fallu imaginer les outils pour le dégager et le remonter. Il ornait sans doute un salon. Malheureusement et malgré tous nos efforts, en passant de la pression au fond, (400 bars) la pression atmosphérique, ses morceaux se sont un peu désolidarisés et il faudra le reconstruire partiellement », a ajouté le commandant Rowarch.

« Nous allons faire ressortir de l'oubli ce magnifique bateau. Nous avons des images et des films magnifiques. Nous avons de nouvelles informations historiques sur ce qui s'est passé, elles permettront de mettre un terme à toute sorte de rumeurs et de contre-vérités qui ont été dites à l'époque », a poursuivi le commandant.

Le conteneur renfermant tous ces objets-souvenirs sera débarqué le 17 ou le 18 septembre et scellé à l'arrivée. Il sera ensuite livré au laboratoire du services des études et recherches de l'EDF (Electricité de France), à Saint-Denis, (banlieue parisienne).

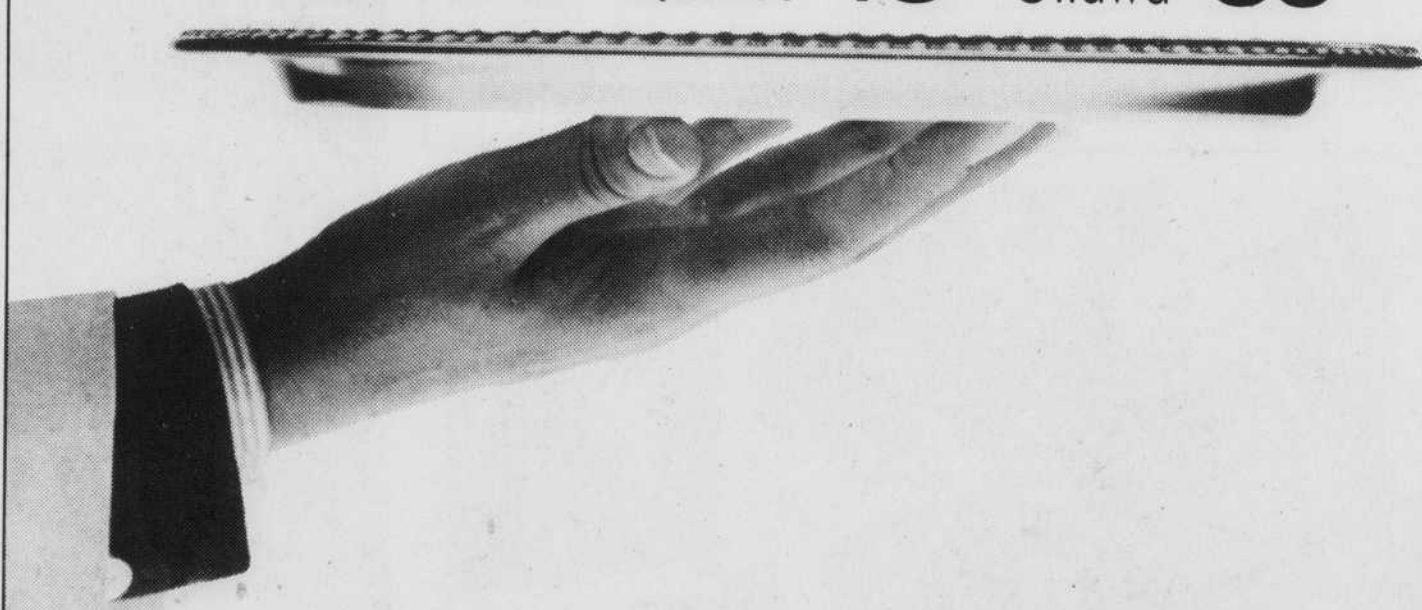
C'est là, avec des techniques parfaitement au point, qui font d'EDF l'un des grands spécialistes mondiaux du traitement des objets retrouvés par les archéologues sous-marins, que les objets du « Titanic » seront traités.

« Cela prendra des semaines, sinon des mois. Le tout est d'assurer une bonne conservation des objets pour leur utilisation dans le musée itinérant prévu » a expliqué M. Montludon, directeur du laboratoire.

La première classe abordable

Tarif aller simple en première classe VIA 1

Montréal Toronto 74\$ Montréal Québec 43\$ Montréal Ottawa 35\$



La première classe VIA 1 vous offre tout ce que vous attendez d'un service de première classe. Et à un prix bien abordable.

Des réservations faites d'avance et l'embarquement prioritaire donnent le ton à votre voyage en première classe. Appréciez le confort de nos fauteuils et l'espace entre les rangées de sièges. Au petit déjeuner, au déjeuner et au dîner, nous vous servons un repas chaud à votre siège. Et si vous le voulez, des apéritifs et du vin avec votre déjeuner et votre dîner. Des hors-d'œuvre vous mettront en appétit pour le repas du soir. Un choix de boissons, des magazines et des journaux vous seront offerts gracieusement tout au long du voyage. En plus de tous les avantages dont vous bénéficiez avec un

billet de première classe. Que vous voyageiez pour affaires ou pour le plaisir, optez pour le confort et la détente. Optez pour la première classe VIA 1. Le service de choix à prix abordable.

La première classe VIA 1 vous est offerte dans le corridor Québec-Windsor*.

Pour renseignements et réservations, communiquez dès aujourd'hui avec votre agence de voyages ou VIA Rail au 871-1331.

*Tous les voyages entre Québec, Montréal, Ottawa, Kingston, Toronto, London, Sarnia, Windsor et les points intermédiaires.



La prochaine fois, optez pour la première classe VIA 1



LE DEVOIR

RENSEIGNEMENTS	(514) 844-3361
Administration	(514) 844-3361
Rédaction	(514) 842-9628
Publicité	
Générale	(514) 842-9645
Annonces classées	(514) 286-1200
Abonnements	
Montréal	(514) 332-3891 ou (514) 844-3361
Québec	(418) 687-2021
Extérieur — Indicateur 514	1-800-361-6059
Indicateur 418	1-800-463-4749
Indicateur 819	1-800-361-5699
Indicateur 613	1-800-361-5699

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 A 16H30

Fait LE DEVOIR pour le croire!

Les projets «minitel» laissent Québec froid

CAROLE BEAULIEU

Minitel, ce petit terminal vidéo à usage domestique qui a séduit trois millions de Français et s'apprête à envahir le Québec, n'emballe pas le ministre québécois des Communications, M. Richard French. Pas plus que ses deux compétiteurs d'ailleurs, ALEX et PEPS, dont les parains ont déjà annoncé la venue prochaine sur le marché québécois.

« La situation canadienne est très différente », a-t-il déclaré hier au DEVOIR lors d'un entretien téléphonique. « Pour réussir ils devront innover dans des secteurs très différents de ceux qui ont fait le succès unique du projet français ».

« Les gens ne vont pas se battre dans les autobus pour avoir leur appareil », ajoute-t-il. « Ce n'est pas évident qu'il y aura de l'intérêt ».

Le parrain québécois de Minitel prévoit installer 800 000 terminaux au Québec d'ici cinq ans. Bell Canada en implantera quelques milliers à Montréal d'ici mars 1988.

Selon M. French le taux de satisfaction des usagers canadiens du téléphone est beaucoup plus élevé que ne l'était celui des Français lorsque Minitel a été lancé.

À l'origine le projet Minitel français visait à fournir aux usagers du téléphone un annuaire électronique, plus rapide à l'usage que le désormais trop volumineux annuaire du téléphone ou les services d'information inaccessibles.

« L'expérience française ne peut pas être reproduite ici », insiste le ministre des Communications. « Ces projets sont légitimes mais le succès n'est pas garanti ».

Le ministère des Communications du Québec n'en suit pas moins avec intérêt le développement récemment annoncé de trois réseaux de vidéotex, celui de Bell Canada, prénommé ALEX, celui du CETI, utilisant la technologie française Minitel et celui de PEPS. Les trois réseaux proposent aux Québécois de faire entrer dans leur salon un terminal vidéotex branché à leur téléphone, offrant que des fournisseurs y promettent de multiples services d'information ou de divertissement, tout comme la possibilité d'effectuer des transactions bancaires ou de magasiner à distance.

Les réseaux télématiques intéressent le ministre, convient M. French. Il n'y a pas de doute que le gouvernement y participera, mais comme « serveur » non comme source de financement. Nous avons des banques de données que nous souhaitons commercialiser », explique le ministre.

Il est encore trop tôt toutefois pour dire quel réseau Québec privilégiera pour mettre ces banques de données à la disposition du public.

Le projet de Bell Canada ne sera pas automatiquement le choix du gouvernement même s'il utilise une technologie canadienne, a déclaré hier le député de Westmount. Chaque projet sera jugé au mérite. Le gouvernement ignore encore lui-même combien de banques de données il gère et lesquelles il souhaiterait mettre à la disposition du public.

Aucun des trois réseaux projetés n'a encore approché le gouvernement pour lui demander sa participation, confirme M. French. Seul Bell Canada a fait parvenir au ministère les détails de son projet.

L'UNICEF deviendra plus critique envers les pays où elle intervient, dit un dirigeant

CAROLE BEAULIEU

L'organisation des Nations-Unies pour l'aide à l'enfance, l'UNICEF, entre depuis dans une période plus « critique » des politiques économiques des pays dans lesquels elle intervient, affirme M. Samir Basta, directeur de l'évaluation des programmes pour l'organisme international.

Après la charité de l'après-guerre, les efforts pour « tout faire » des années 1970, la spécialisation des années 80 vers la « vaccination et les sels de réhydratation », l'UNICEF commence à étudier l'impact des politiques économiques des pays hôtes sur la dégradation des services d'éducation ou des soins de santé.

« Les budgets de santé et d'éducation diminuent », déplore M. Basta, lors d'une entrevue accordée hier dans les bureaux montréalais de l'UNICEF. « Les enfants en souffrent ».

L'UNICEF enquête depuis peu sur la hausse des prix des aliments, l'état des budgets, les politiques économiques. Ces enquêtes lui permettent, affirme M. Basta, de mettre de la pression sur deux types de gestionnaires: les leaders des pays en voie de développement mais aussi les grandes puissances et les organismes comme la Banque Mondiale ou le FMI.

Avec ses corduroys boudinés, ses rides et son sourire d'enfant, Samir Basta dirige depuis peu le comité qui chaque année décide vers quels enfants du monde iront les \$ 400 ou \$ 500 millions de dollars versés au fonds des Nations-Unies pour l'aide à l'enfance.

Toutes ces cartes multicolores vendues au Canada ou ailleurs, c'est lui qui en enverra les profits vers les gamins de l'Inde ou les nourrissons du Vietnam.

« Homme de terrain », il insiste pour s'asseoir par terre, les genoux relevés, pour que la photographie le croque sous une affiche de l'Unicef. De ses longues années de travail au Soudan, parmi les victimes de la guerre et de la famine, il a gardé une calme détermination. « Je n'ai qu'une responsabilité, dit-il. Faire en sorte qu'il n'y ait plus d'enfants laissés sans soins ou sans éducation ».

La nouvelle approche de l'UNICEF a déjà valu beaucoup de critiques à l'organisme, convient ce spécialiste de la nutrition de 43 ans. « Occupez-vous donc des enfants, nous dit-on. Occupez-vous donc de charité ».

Au sein même de l'organisme, dit-il, deux écoles s'affrontent: la tendance « réaliste et diplomatique » qui refuse de s'engager dans la critique,

celle qui veut « dénoncer, dire tout haut le nom des pays qu'il faudrait traîner devant des tribunaux judiciaires » tellement ils utilisent mal leurs ressources et nuisent au bien-être de leurs enfants.

« Les pays en développement eux-mêmes sont parfois à blâmer », dit Samir Basta. « Il n'y en a pas beaucoup. Mais quelques uns. La majorité font de réels efforts ».

Certains pays en voie de développement, raconte cet Égyptien de 43 ans, consacrent même à soigner et scolariser leurs enfants une part plus importante de leur PNB que n'y consacrent certains pays développés. L'Inde, la Tanzanie, l'Algérie, pour n'en nommer que quelques uns, font partie de ceux-là.

Dans les pays en voie de développement, l'urbanisation, avec son cor-

tège de bidonvilles insalubres, demeure le plus grand fléau menaçant le bien-être des enfants, estime Samir Basta. « Mais nous ne savons pas comment l'arrêter, dit-il. Nous manquons de moyens pour combattre ».

Heureusement, dit-il, alors que les dernières années furent désastreuses pour plusieurs organismes des Nations-Unies, l'UNICEF a continué à profiter de la générosité des pays riches.

Dans la liste des donateurs, le Canada arrive 4e, bien loin toutefois derrière l'Italie qui, l'an dernier seulement, a versé \$ 200 millions à l'organisme.

Selon M. Basta, des initiatives comme celle de Bob Geldof ont relancé le mouvement de solidarité internationale qui, jusqu'au Live aid, avait eu tendance à décliner.



M. Samir Basta



Photo Louise Lemieux

Les Chiliens de Montréal manifestent contre Pinochet

Une centaine de Chiliens ont participé hier à une manifestation visant à souligner le quatorzième anniversaire du coup d'État du 11 septembre 1973 qui mit un terme au gouvernement de l'Unité populaire que dirigeait Salvador Allende. L'instance de coordination de la solidarité avec le Chili demande au gouvernement du Canada de condamner le régime du général Pinochet et d'exercer des pressions pour que les 14 patriotes condamnés à mort obtiennent des visas pour se rendre au Canada. La manifestation avait lieu devant le consulat du Chili à Montréal.

Ottawa peut légalement dissuader les jeunes de fumer

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral pourrait dissuader les jeunes de fumer en appliquant une loi vieille de 79 ans, et dont presque tout le monde ignore l'existence, affirme les auteurs d'un texte publié par le journal de l'Association médicale canadienne.

La Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents, qui date de 1908, interdit aux propriétaires de commerces au détail de vendre du tabac à toute personne âgée de moins de 16 ans, mais aucune poursuite n'a été intentée en vertu de cette loi depuis au moins 45 ans, soulignent les auteurs, chercheurs à l'Université du Manitoba et au ministère de la Santé de cette province.

« En appliquant cette loi, non seulement les autorités priveraient les compagnies de tabac des profits tirés de la vente de cigarettes auprès des jeunes, mais elles auraient aussi

un impact sur ce qui constitue la principale cause de décès prématuré et de maladie évitables au Canada », écrivent-ils.

Les auteurs de l'article ont effectué en 1985 une enquête dans 140 écoles publiques du Manitoba, sur les habitudes des jeunes en matière de tabac, et sur la façon dont ils se sont procurés leurs premières cigarettes.

Plusieurs jeunes commencent à fumer à un très jeune âge et sont déjà de gros fumeurs, arrivés à l'adolescence. Selon l'article, les gens qui commencent à fumer tôt sont plus susceptibles de continuer à fumer, devenus adultes. Par contre, les jeunes qui remettent à plus tard leur première cigarette sont moins susceptibles de commencer à fumer, et sont aussi plus susceptibles d'arrêter, une fois arrivés à l'âge adulte.

Aussi devrait-on étudier toutes les méthodes pouvant permettre de re-

tarder l'achat des premières cigarettes, recommandent les chercheurs. Dans une de ses plus récentes brochures, l'Association pour la défense des droits des non-fumeurs abondait dans le même sens et affirmait que « si l'on peut empêcher les enfants de fumer avant l'âge de 18 ans, les chan-

ces qu'ils prennent l'habitude du tabac plus tard sont réduites ».

Le gouvernement conservateur a déposé en Chambre au début de l'année un nouveau projet de loi anti-tabac, mais celui-ci ne prévoit aucune mesure pour limiter les ventes aux mineurs.

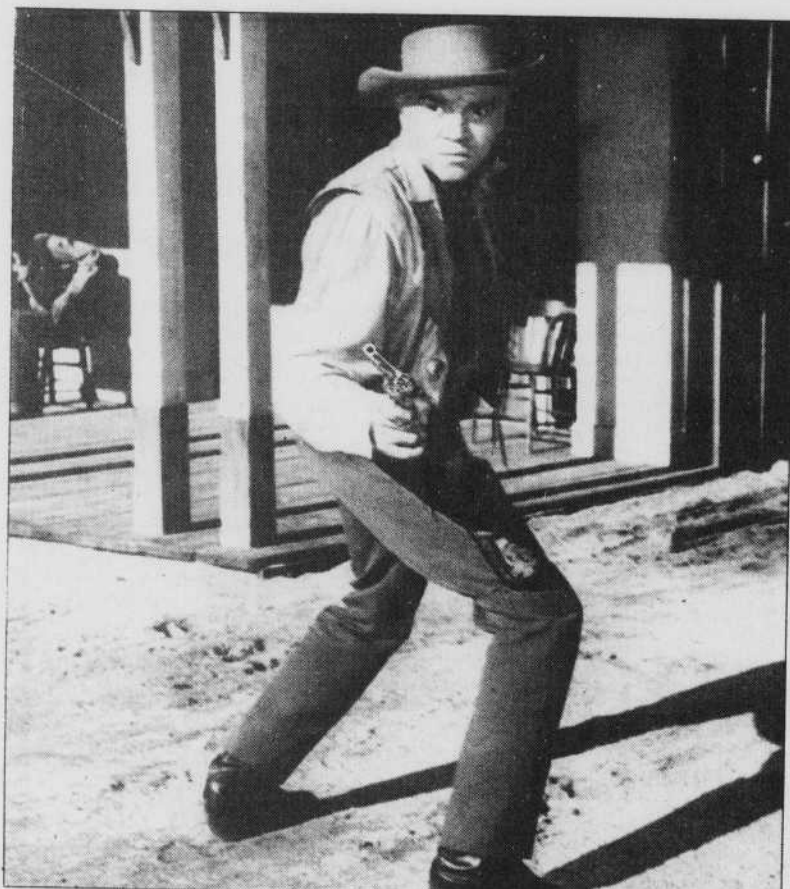


Photo AP

Le héros de « Bonanza » meurt

SANTA MONICA, Californie (AFP) — Lorne Greene, héros de la série américaine « Bonanza », vue par 400 millions de téléspectateurs dans le monde entier, est mort vendredi à 72 ans des suites d'une intervention chirurgicale à l'hôpital Saint John de Santa Monica (Californie). L'acteur avait été opéré d'un ulcère avec perforation de l'estomac le 19 août et il avait ensuite attrapé une pneumonie. Sa femme et ses enfants étaient présents à ses côtés au moment de l'issue fatale. Créée en 1959, « Bonanza » est passée pendant 14 ans sur le réseau NBC et a été vendue dans 80 pays. Lorne Greene y campait Ben Cartwright, un veuf père de trois fortes têtes, qu'il dirigeait d'une main bienveillante mais ferme, pour la bonne marche de leur ranch dans l'ouest. Né à Ottawa, il a affirmé qu'il avait pris son père comme modèle moral pour jouer ce personnage. Lorne Greene avait ensuite interprété quelques autres rôles de télévision et ses dernières prestations publicitaires lui faisaient vanter les mérites d'une marque d'aliments pour chiens. Contrairement au personnage de Ben Cartwright, plutôt austère, il était lui-même toujours prêt à plaisanter. Multimillionnaire grâce au succès de « Bonanza », il avait investi dans l'immobilier et les chevaux de course.

TOUR DE FRANCE GASTRONOMIQUE

CHEZ ANJOU QUÉBEC

Votre boucher charcutier traiteur innove pour vous! Tous les mois, notre chef cuisinier choisira et cuisinera des plats d'une province de France.

À ne pas manquer dès le mois d'octobre!

Anjou QUÉBEC
1953 1987

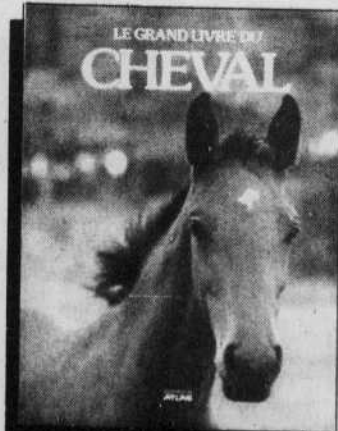
La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086



La nouveauté de la semaine

Le grand livre du cheval

Luciano De Maria



Prix: 85,50\$

En vente dans toutes les librairies ou directement aux:

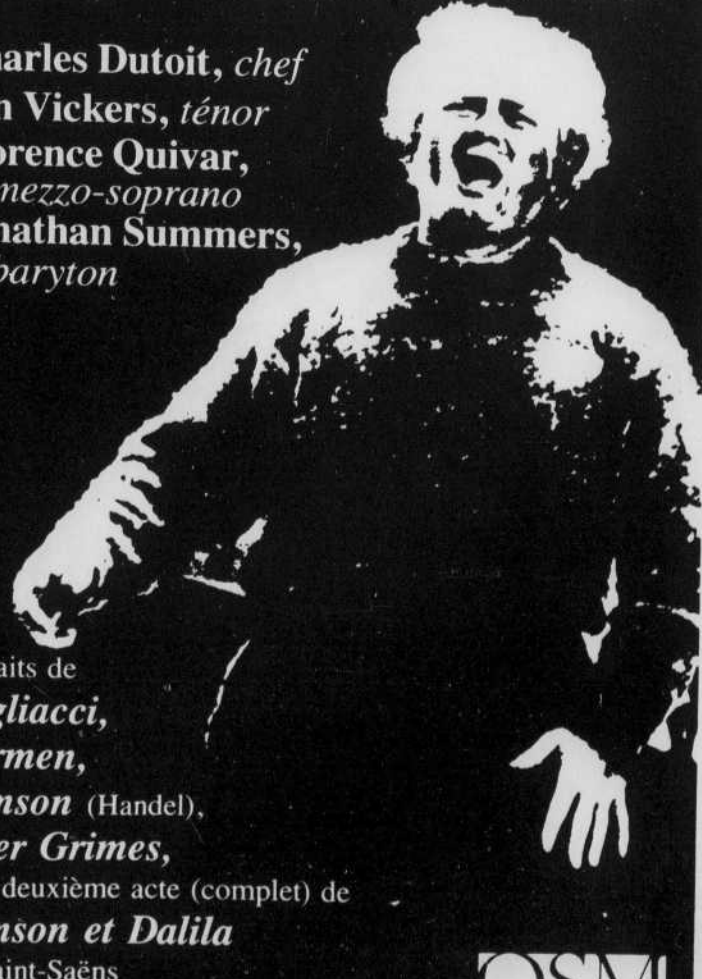
ENCYCLOPÉDIES POPULAIRES INC.
272 rue St-Zotique est, Montréal, H2S 1L3.
Tel: 271-1362

Le cheval a toujours fasciné l'homme par son élégance, ses qualités physiques et son tempérament. Ce livre est un véritable maître de manège, il guide les pas du cavalier inexpérimenté jusqu'au stade de la compétition et lui permet d'acquiescer la culture sans laquelle il n'est pas de véritable « homme de cheval ».

Jeudi, le 8 octobre, 19h30

OSM JON VICKERS

Charles Dutoit, chef
Jon Vickers, ténor
Florence Quivar, mezzo-soprano
Jonathan Summers, baryton



Extraits de
Pagliacci,
Carmen,
Samson (Handel),
Peter Grimes,
et le deuxième acte (complet) de
Samson et Dalila
de Saint-Saëns

Cette soirée est commanditée par:

Canadien

Lignes aériennes Canadien International

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

OSMI
ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE MONTRÉAL
CHARLES DUTOIT

Billets: 41\$, 26\$, 16\$

Reservations téléphoniques:
514 842 2112. Frais de service.
Redevance de 1\$
sur tout billet de plus de 7\$.

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Les canons se taisent à l'arrivée du secrétaire général de l'ONU à Téhéran

Perez de Cuellar réclame un cessez-le-feu durant sa visite

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar a insisté sur le respect par l'Irak et l'Iran d'un cessez-le-feu durant sa mission de paix dans le Golfe, en arrivant hier soir Téhéran.

Le secrétaire général a jugé « important de créer l'atmosphère sereine nécessaire » à ses pourparlers dans les deux pays, à l'aéroport de Téhéran, où il a été accueilli par le chef de la diplomatie iranienne, M. Ali Akbar Velayati.

M. Perez de Cuellar s'est déclaré « certain » qu'il serait entendu par les dirigeants iraniens, une « pointe » vers les dirigeants de Bagdad, dont la seule promesse a été d'épargner Téhéran durant sa visite dans la ca-

pitale iranienne.

Néanmoins la journée d'hier a été marquée par une pause des combats, contrairement aux trois jours précédents où l'Irak et l'Iran s'étaient livrés des duels d'artillerie et des attaques contre des pétroliers dans le Golfe. Aucun des deux belligérants n'a signalé d'attaques.

Les entretiens officiels de M. Perez de Cuellar (dont les propos ont été rapportés par les services officiels de l'ONU à New York) avec les principaux dirigeants iraniens doivent commencer aujourd'hui.

L'Irak accueille favorablement le secrétaire général de l'ONU et est prêt à « écouter tout propos équitable » mais n'acceptera aucune « pro-

position injuste », a déclaré pour sa part hier le président iranien, l'hojatoleslam Ali Khamenei, cité par Radio-Téhéran captée à Paris.

S'exprimant lors de la prière hebdomadaire devant une foule nombreuse qui commémorait dans la capitale le « martyr » de centaines de pèlerins iraniens à la Mecque il y a quarante jours, le chef de l'Etat a affirmé : « Nous prêtons l'oreille à tout propos équitable et nous acceptons toute proposition juste d'où qu'elle vienne, mais que l'on ne nous demande pas de nous soumettre à la force et à l'injustice ».

(A Pékin, le vice ministre-iranien des Affaires étrangères iranien M. Ali Mohammed Besharati a déclaré

hier que l'Iran avait décidé de faire preuve de « retenue » dans la guerre du Golfe lors de la mission en Iran et en Irak du secrétaire général de l'ONU.

(Arrivé jeudi à Pékin, l'émisnaire de Téhéran a d'autre part démenti « catégoriquement » lors d'une conférence de presse, que les missiles qui ont frappé le Koweït la semaine dernière aient été tirés de l'Iran, et que la Chine ait fourni directement des armes à l'Iran.

(Interrogé sur la présence simultanée à Pékin d'une importante délégation irakienne, dirigée par le président du parlement, M. Saadoun Hammadi, le vice-ministre iranien a estimé qu'il s'agissait là « juste d'une

coïncidence ».

Enfin, la mission de paix de M. Perez de Cuellar, est attendue sans illusions à Bagdad, notent les observateurs. En choisissant d'intensifier ces derniers jours les raids aériens contre l'Iran, les dirigeants irakiens ont en effet montré qu'ils comptent avant tout sur la pression des armes pour forcer Téhéran à accepter un cessez-le-feu.

Les quinze membres du Conseil de sécurité avaient fait d'un arrêt total des hostilités l'une des conditions de la tournée de M. Perez de Cuellar, qui doit poursuivre lundi sa visite à Bagdad.

Ni l'Iran ni l'Irak ne se sont publiquement engagés à faire taire les armes pendant ce voyage. Toutefois, les habitants de la ville de Bassorah, au sud-est de l'Irak, ont fait état d'un arrêt des bombardements iraniens hier l'aube, après 24 heures de pilonnage.

Le ministre irakien de l'Information, M. Latif Nassif Jassem, avait déclaré en début de semaine que M. Perez de Cuellar était le bienvenu à Bagdad, mais que son pays poursuivrait ses raids aériens pour obliger l'Iran à accepter la résolution 598 du Conseil de sécurité exigeant un cessez-le-feu immédiat.

Honecker éveille les espoirs allemands d'une division moins cruelle en l'Est et l'Ouest

MUNICH, RFA (AFP) — Le leader de l'Allemagne communiste Erich Honecker est retourné hier à Berlin-Est, après une visite historique de cinq jours en RFA, qui a éveillé les espoirs allemands d'une division moins cruelle entre Est et Ouest sans pour autant agiter l'épouvantail de la réunification.

M. Honecker, 75 ans, a fait jeudi soir l'annonce la plus sensationnelle de sa visite, laissant miroiter aux Allemands une normalisation du « rideau de fer ». Dans la mairie de sa ville natale, à Neunkirchen en Sarre (centre-ouest de la RFA), M. Honecker a reconnu que la frontière inter-allemande n'était pas « ce qu'elle devrait être ».

C'est un aveu extraordinaire dont Bonn s'est immédiatement félicité. Cette « frontière anormale », c'est le Mur de Berlin, dont M. Honecker a dirigé la construction en 1961, et près de 1,400 km de doubles barrières métalliques de plus de trois mètres de haut. Entre elles des miradors, des bunkers d'observation et des voies de chiens.

Ce dispositif a été installé par la seule RDA. En 1984 et 1985, Berlin-Est en a éliminé les systèmes de tir automatique et les mines au sol. Demain l'ordre de tirer sur les fuyitifs, donné par la direction est-allemande à ses garde-frontière. Cent quatre-vingt-huit personnes sont tombées sous leurs balles depuis 1961.

Il semble bien que cet ordre de tirer ait vécu et que le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, qui demandait sa levée, ait obtenu satisfaction.

C'est un succès pour M. Kohl qui s'est donné pour objectif de « rendre moins douloureuse la division allemande ». Il rétablit un peu l'équilibre d'un sommet inter-allemand qui avait paru profiter au seul numéro un est-allemand et à son souci de reconnaissance internationale du régime communiste en RDA.

Devant le ministre-président de Sarre, M. Oskar Lafontaine, étoile montante de l'opposition social-démocrate (SPD), M. Honecker a évoqué « le jour où la frontière ne séparera plus mais unira » les Allemands,

« comme nous unit la frontière entre la RDA et la Pologne ». Cette dernière est une frontière « où l'on ne tire pas », a souligné hier le porte-parole du chancelier, M. Friedhelm Ost.

Bonn s'est félicité de la déclaration « positive » de M. Honecker, estimant qu'elle « confirme que la RDA progresse dans la voie que la RFA estime juste ». M. Ost a interprété les propos du numéro un est-allemand dans le sens d'une suspension de l'ordre de tirer à la frontière inter-allemande. De bonne source, on indique que M. Honecker s'y est engagé mais qu'il n'avait pas voulu que cet engagement soit consigné dans le communiqué commun publié mardi dernier après ses entretiens à Bonn avec le chancelier.

La concession faite par la RDA apparaît cependant relativement mineure à plusieurs experts ouest-allemands qui soulignent que l'Allemagne de l'Est a, au cours des dernières années, tellement perfectionné ses installations frontalières qu'elles sont en passe de devenir in-

franchissables avec ou sans ordre de tir.

La déclaration faite par M. Honecker sur les lieux de sa naissance, après plus de 40 ans d'absence, promet d'apparaître comme le temps fort d'une visite sans surprises et réglée par avance dans ses moindres détails.

Dans la capitale ouest-allemande, pendant deux jours pavées aux couleurs des deux Allemagne, M. Honecker et le chancelier chrétien-démocrate se sont livrés lundi et mardi un duel mouchoir où chacun campait sur ses positions fondamentales. Il en est sorti un communiqué commun dans lequel Bonn a obtenu quelques aménagements de la circulation entre les deux Allemagne et Berlin-Est une quasi reconnaissance de la RDA comme Etat souverain. Les deux leaders allemands, entre lesquels le courant n'est à l'évidence pas passé, se sont séparés épuisés mais contents, parlant tous deux d'un « bon résultat ».

En direction de l'étranger, inquiet de la possibilité d'une réunification allemande, ils ont fait passer une nouvelle figure de l'avenir de l'Allemagne : le rapprochement par petits pas entérinant la division.

M. Honecker est ensuite parti pour trois jours dans la province ouest-allemande. Il a alterné les rencontres avec le patronat ouest-allemand et les pèlerinages sur les traces des grands aïeux Friedrich Engels et Karl Marx pour finir par une visite du camp de concentration de Dachau en Bavière.

L'événement dont on attendait une plus grande décharge émotive, n'a que peu mobilisé les foules. Aux différentes étapes, les manifestants pour ou contre le leader communiste ne se comptaient que par dizaines.

M. Deng Xiaoping a enfin indiqué hier que le 13e congrès du parti qui s'ouvrira le 25 octobre entérinera l'approfondissement des réformes économiques et adoptera un projet de réformes politiques. Les autorités chinoises ont indiqué que ces réformes politiques visaient à séparer le rôle du parti de celui des organes du gouvernement à travers le pays.

Ces multiples « confidences » aux visiteurs étrangers que M. Deng Xiaoping fait probablement dans le but qu'elles soient répercutées à la presse étrangère pourraient viser à rassurer le monde extérieur sur le cours de la politique chinoise, et à mettre ses adversaires conservateurs devant le fait accompli, estiment les analystes.

La Chine a traversé une grave crise politique depuis le début de l'année avec la disgrâce de l'ancien chef du parti Hu Yaobang, un réformiste de 72 ans accusé par les conservateurs de laxisme idéologique après les manifestations étudiantes pour plus de liberté et de démocratie l'hiver dernier.

M. Deng doit aussi quitter la présidence de la commission des conseillers du parti, un organisme qui réunit la vieille garde du parti. Mais même s'il prend la retraite qu'il annonce, il continuera « tirer les ficelles » du jeu politique dans les prochaines années, selon de nombreux diplomates occidentaux.

Le bureau politique chinois sera rajeuni

Deng Xiaoping confirme son départ

PEKIN (AFP) — Le numéro un chinois Deng Xiaoping a confirmé hier son départ à la retraite et l'arrivée à la tête du parti communiste et du gouvernement chinois de nouveaux dirigeants plus jeunes lors d'un congrès du parti à la fin du mois prochain, a-t-on affirmé de source japonaise informée.

Recevant le président du parti Socialiste démocratique japonais M. Saburo Tsukamoto, M. Deng Xiaoping, 83 ans, a affirmé qu'il ne conserverait plus que la présidence de la commission militaire centrale après le congrès et que le prochain premier ministre serait choisi parmi les jeunes dirigeants.

« En ce qui me concerne, je vais quitter le comité permanent et le bureau politique du parti communiste », a déclaré M. Deng Xiaoping, soulignant qu'il ne participerait plus à leurs travaux et que ces deux organes suprêmes du parti seraient rajeunis lors du congrès, selon ces sources.

« Nous avons déjà décidé entre nous » qui sera le prochain premier ministre, a affirmé M. Deng. Refusant de divulguer son nom, l'homme fort chinois a toutefois indiqué que l'objectif prévu était de nommer une personnalité jeune.

M. Deng Xiaoping a encore souligné qu'il ne serait président de la commission militaire qu'en titre et que le travail concret serait donné à une autre personne plus jeune. « La

direction des affaires militaires est une chose trop importante pour la confier à des gens de plus de 80 ans », a-t-il dit.

Ces affirmations, ajoutées aux autres déclarations récentes de M. Deng semblent annoncer le départ à la retraite d'un grand nombre de dirigeants âgés de la direction du parti et du gouvernement, estiment les analystes occidentaux. Jusqu'à la moitié des 20 membres du bureau politique pourraient être remplacés par des dirigeants âgés de 40 à 60 ans, estiment-ils.

Le choix d'un premier ministre devrait techniquement se porter sur l'un des cinq vice-premiers ministres actuels. L'allusion de M. Deng à un chef du gouvernement jeune restreint ce choix à MM. Li Peng (59 ans), un dirigeant plutôt conservateur, Tian Jiyun (58 ans), une personnalité très attachée à l'approfondissement des réformes et Qiao Shi (63 ans), un homme du parti.

Lors de ses précédentes entrevues avec des hôtes étrangers depuis le début de l'été, M. Deng Xiaoping a déjà annoncé que M. Zhao Ziyang, 69 ans, l'actuel premier ministre et chef du parti par intérim, serait confirmé dans sa tâche de secrétaire-général du parti. Il a également indiqué que quatre des cinq membres du comité permanent du parti, tous hormis M. Zhao Ziyang, quitteraient cet organe qui joue le rôle de décision suprême pour le parti communiste chinois.

Le magazine

LE DEVOIR ECONOMIQUE

d'octobre

Assurances

□ Entrevue: Claude Castonguay de la Laurentienne

□ Déréglementation: l'impact sur l'industrie de l'assurance

Date de parution: 16 octobre

Date de tombée publicitaire: 18 septembre

Réservez vos espaces publicitaires dès maintenant! Tél.: 842-9645

LES CAHIERS SPÉCIAUX DU DEVOIR 1987

Informatique

date de tombée 18 septembre

parution 2 octobre

Agro-Alimentaire / Restauration

date de tombée 7 octobre

parution 19 octobre

Salon du Livre de Montréal

date de tombée 6 novembre

parution 14 novembre

Spécial Cadeaux

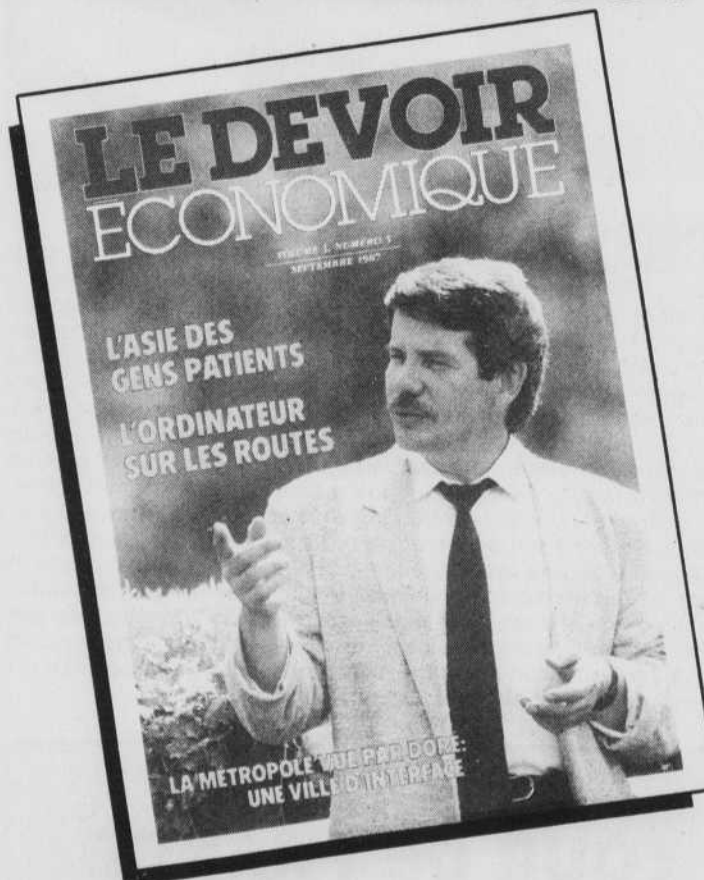
date de tombée 11 novembre

parution 20 novembre

Réservez vos espaces publicitaires dès maintenant!

(514) 842-9645

GRILLE DE PARUTION 1987



MAGAZINES

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE: 16 OCTOBRE

LES ASSURANCES

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE: 13 NOVEMBRE

COMMUNICATIONS & TÉLÉCOMMUNICATIONS

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE: 11 DÉCEMBRE

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES '88

Pour information ou réservations publicitaires

(514) 842-9645

Pour réserver vos exemplaires supplémentaires:

(514) 844-3361

LE MONDE EN BREF

■ Les Palestiniens et Amal font la paix

SAÏDA, Liban (AFP) — Les Palestiniens et le mouvement chiite Amal ont décidé hier de mettre fin à deux ans et quatre mois de guerre qui ont fait près de deux mille morts. Les organisations palestiniennes, y compris la principale d'entre elles, le Fatah de M. Yasser Arafat, ont scellé leur réconciliation avec Amal lors d'une réunion à Saïda, chef-lieu du Liban-sud, en présence des deux personnalités les plus influentes de la ville, MM. Moustapha Saad et Nazih Bizri. Dans un communiqué commun, les participants ont affirmé qu'ils avaient décidé de « mettre fin cette guerre fratricide » et annoncé qu'ils régleraient désormais leurs divergences « sans recourir aux armes ».

■ Otage libéré contre une rançon

BEYROUTH (AFP) — L'hebdomadaire libanais Al-Shiraa, qui avait révélé en novembre les livraisons d'armes américaines à l'Iran, a affirmé que l'otage ouest-allemand détenu au Liban, M. Rudolf Cordes, retrouvera la liberté dans « quelques » jours après le versement d'une rançon de deux millions de dollars. Dans son édition d'aujourd'hui, le magazine libanais indique qu'une somme identique avait été versée pour la libération, lundi dernier, du deuxième otage ouest-allemand, M. Alfred Schmidt, mais ne précise pas si ces rançons ont été payées par le gouvernement allemand ou par les firmes qui emploient les deux Allemands. M. Schmidt, technicien de Siemens, a été libéré après 230 jours de détention, et M. Cordes, représentant de Hoechst, est détenu depuis le 17 janvier dernier.

■ Un refuznik de 99 ans émigre en Israël

JERUSALEM (AFP) — Le doyen des refuzniks soviétiques, M. Zalman Afterman, 99 ans, a été autorisé à quitter avec sa famille l'URSS pour Israël, où il espère fêter prochainement son centième anniversaire, a annoncé hier à Jérusalem le comité de soutien pour les juifs soviétiques. Contacté par téléphone jeudi soir à son domicile, à Moscou, par le comité, le vieillard n'a pas caché son émotion de voir bientôt son vœu le plus cher se réaliser : « Fêter mes cent ans, parmi vous, en Israël ». La fille de Zalman Afterman, Galina Goldfarb, ainsi que son gendre, Aharon Goldfarb, et ses deux petits-enfants ont également été autorisés à quitter l'URSS, a-t-on appris de même source.

■ Israël prépare son premier satellite

JERUSALEM (AFP) — « Amos », le premier satellite de télécommunications israélien, sera lancé dans l'espace avant la fin des années 80, rapporte le quotidien israélien *Yedioth Aharonoth*. Le journal, qui publie la photo du satellite, cite la revue de l'armée de l'air israélienne qui, dans son prochain numéro, annoncera que le satellite « Amos » devrait être mis sur orbite à une altitude de 36.000 km au-dessus du Proche-Orient par une navette spatiale américaine ou par la fusée européenne « Ariane ». L'Agence spatiale israélienne (ASI), dirigée par le professeur David Abir, travaille en étroite collaboration avec la NASA et l'Agence spatiale européenne, précise le journal.

■ Pérou: recrudescence du terrorisme

LIMA (AFP) — Quatorze personnes, dont des femmes et des enfants, ont été tuées ces derniers jours dans le village de Yahuas (département d'Ayacucho, sud du pays) par des membres du Sentier Luminieux dont la piste a été retrouvée par la police et l'armée, a-t-on appris hier auprès des autorités péruviennes. Par ailleurs, jeudi à Lima, le sous-directeur des Contributions au ministère de l'Economie et des Finances, M. Victor Anibal Sosa, a été grièvement blessé par des balles tirées par des inconnus. Un policier a été tué et un blessé au cours d'autres attentats dans la capitale. A Milpo (province de la Mar), un membre de la défense civile locale, M. Juan Perez, a été abattu il y a quelques jours par des terroristes du Sentier Luminieux qui ont par ailleurs incendié plusieurs bâtiments dans différentes provinces du pays. La recrudescence des violences a commencé au mois d'août lorsque le ministre de l'Intérieur, M. Jose Barsallo, a annoncé la levée de l'état d'urgence, en vigueur depuis 1983 dans la province d'Ayacucho, prévue pour le 15 septembre.

■ Le département d'Etat ne contrôle pas assez les exportations d'armes

WASHINGTON (AFP) — Le département d'Etat ne contrôle pas assez étroitement les exportations américaines d'armes qui peuvent ainsi aisément être détournées vers des pays hostiles aux Etats-Unis, estime l'organisme chargé par le Congrès de vérifier l'utilisation des fonds fédéraux. Dans un rapport publié hier, le General Accounting office (GAO) affirme que les renseignements portés sur les demandes d'autorisation nécessaires aux compagnies privées pour exporter des armements ne font pas même l'objet de vérifications de routine. En fait, « l'assistance des ambassades américaines est rarement demandée pour vérifier la bonne foi des acheteurs », indique le GAO. M. H. Allen Holmes, secrétaire d'Etat adjoint pour les questions politico-militaires, a indiqué que le ministère révisait actuellement ses procédures d'agrément pour les rendre plus restrictives. Il a toutefois souligné qu'un système d'autorisation préalable ne permettait pas à lui seul d'empêcher des exportations illégales d'armes.

L'an dernier, le département d'Etat a donné son feu vert à la vente par des compagnies privées de 14,9 milliards de dollars d'armements et d'équipements. L'exportation d'armes par le gouvernement américain est contrôlée par le département de la Défense.

■ Violence en Inde

CALCUTTA, Inde (AFP) — Quelque 250 partisans du parti du Congrès (I) au pouvoir, hostiles à l'urbanisation d'un parc de Calcutta, ont été arrêtés hier dans la capitale du Bengale au cours de violentes manifestations qui ont fait 50 blessés dont deux parlementaires, a indiqué la police. Les manifestations avaient commencé jeudi quand 10.000 partisans du Parti du Congrès avaient occupé un parc de la ville où est prévue la construction d'immeubles. Un appel à une grève générale de 12 heures a été lancé par les militants du parti du Congrès qui appartient l'opposition dans l'Etat du Bengale Occidental.

La rencontre Shultz-Chevardnadze

Les têtes nucléaires des Pershing 1-A ne sont pas négociables, dit Washington

WASHINGTON (AFP) — Les têtes nucléaires américaines associées aux 72 missiles ouest-allemands Pershing 1-A ne sont pas négociables, souligne-t-on à Washington avant les entretiens qu'auront le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, et le ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Edouard Chevardnadze, du 15 au 17 septembre à Washington.

S'il se déroule bien, ce rendez-vous ouvrira la voie à un accord historique sur l'élimination des INF (armes nucléaires de portée intermédiaire) et à un sommet entre MM. Ronald Reagan et Mikhaïl Gorbatchev avant la fin novembre, espèrent-ils à Washington.

La délégation américaine saisira ce rendez-vous pour donner une nouvelle impulsion à l'autre grand dossier américano-soviétique sur le désarmement - les négociations START sur une réduction des missiles intercontinentaux -, ont souligné plusieurs hauts responsables américains devant des représentants de la presse étrangère.

Les Etats-Unis comptent également aborder la question des droits de l'homme en Union soviétique, les conflits régionaux (Afghanistan, Cambodge, Angola, etc.) y compris la guerre Iran-Irak ainsi que les problèmes bilatéraux, notamment celui posé par le nouveau bâtiment de l'ambassade américaine à Moscou.

En ce qui concerne les négociations INF, « tous les problèmes importants sont plus ou moins réglés », selon Mme Rozanne Ridgway, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires européennes et le Canada.

Le gouvernement soviétique a cependant encore insisté ces derniers jours sur la nécessité d'inclure les têtes nucléaires des Pershing 1-A dans tout accord INF.

Il s'agit d'un « obstacle artificiel », a estimé M. Edward Rowny, conseiller spécial américain pour le désarmement, qui a rejeté une solution de compromis visant à mentionner ces



George Shultz



Edouard Chevardnadze

72 ogives nucléaires dans une annexe ou un appendice au traité.

« S'ils (les Soviétiques) soulèvent ce problème, nous écouterons et discuterons fermes », a ajouté Mme Ridgway. « C'est un problème soulevé à la dernière heure, je pense qu'ils (les Soviétiques) le passeront par dessus bord au cours des entretiens », a estimé M. Kenneth Adelman, directeur de l'ACDA (Agence pour le contrôle des armements et le désarmement).

Washington ne s'oppose plus à la présence des pétrolières US en Syrie

NEW YORK (AFP) — Le gouvernement américain doit informer dans les prochains jours des compagnies pétrolières américaines qu'il ne s'oppose plus à leur présence en Syrie, a rapporté hier le *New York Times*.

Cette décision, après le retour à Damas la semaine dernière de l'ambassadeur américain à Damas, M. William Eagleton, s'inscrit dans le cadre des efforts de Washington pour améliorer ses relations avec la Syrie. Un responsable du département d'Etat a confirmé que Washington se préparait à prendre une mesure dans ce sens.

Selon des responsables cités par le

journal, le gouvernement américain envisage également de lever certaines des sanctions qu'il avait imposées contre Damas en novembre 1986 pour le soutien apporté par la Syrie au terrorisme, mais il n'a pas l'intention pour le moment de retirer la Syrie de la liste américaine des pays soutenant le terrorisme.

L'implication des services secrets syriens dans une tentative d'attentat contre un avion israélien à Londres en avril 1986, lors du procès de l'auteur de cet acte, M. Nizar Hindawi, avait conduit Washington à rappeler son ambassadeur en octobre 1986 et à adopter un peu plus tard une série de sanctions économiques.

Depuis, Washington estime que la Syrie a évité d'apporter un soutien direct à des opérations terroristes et, selon le *New York Times*, elle a également fourni aux autorités françaises des informations sur des terroristes opérant en France.

Washington a décidé de réviser son attitude vis-à-vis de Damas, à la suite de la décision syrienne de fermer les bureaux du groupe terroriste d'Abou Nidal dans la capitale syrienne et d'expulser ses membres.

Selon un responsable du département d'Etat, cité par le quotidien, les efforts américains de rapprochement en direction de Damas ont été mal accueillis par le premier ministre britannique Margaret Thatcher,

qui avait rompu les relations diplomatiques avec la Syrie.

Les sanctions adoptées par Washington comportaient notamment un renforcement des restrictions sur l'exportation vers la Syrie de produits de haute technologie comme le matériel d'aviation, une réduction de la taille des missions diplomatiques des deux pays et un appel aux compagnies pétrolières américaines à cesser toute activité dans ce pays.

La principale des deux compagnies pétrolières américaines opérant en Syrie, Pecten, une filiale de Shell, avait suivi la directive de Washington, mais pas la seconde, Marathon Oil, précise le journal.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page A-8



LE CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU requiert les services d'une

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES CONCOURS # 87-97

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du Directeur général, la directrice ou le directeur des services pédagogiques:

— avise le Directeur général et le Conseil d'administration sur l'ensemble des fonctions de planification, d'organisation, de direction, de coordination, de contrôle et d'évaluation que nécessite la poursuite de la mission éducative du Collège incluant les services aux étudiantes et étudiants.

Notamment, à cette fin:

— elle ou il assure l'encadrement pédagogique;
— elle ou il identifie les besoins de perfectionnements du personnel pédagogique;
— elle ou il assure la recherche nécessaire au développement de l'enseignement;
— elle ou il est responsable de l'application des règlements généraux et des règlements du Collège concernant les programmes d'études, l'admission des étudiantes et étudiants, les examens et la certification des études;
— conformément à la Loi des collèges, la directrice ou le directeur des services pédagogiques est membre ex-officio du Conseil d'administration et de la Commission pédagogique du Collège et, de plus, elle ou il exerce les fonctions et pouvoirs du Directeur général en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de ce dernier.

QUALIFICATIONS REQUISES:

— Diplôme universitaire terminal de premier cycle, mais de préférence de deuxième cycle dans un champ de spécialisation approprié;
— Huit (8) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans un emploi de cadre.

TRAITEMENT: Entre 42 215,00 \$ et 60 915,00 \$.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION: Le 4 janvier 1988.

Les candidates et les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 25 septembre 1987, à 16h30, au:

CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU
Service des ressources humaines
1111 rue Lapierre
Cité de LaSalle (Québec)
H8N 2J4

Collège privé recherche un(e) PROFESSEUR(E) au secondaire

— de mathématiques
— de français
— de physique-chimie (niveau secondaire — permis d'enseignement)
— surveillant(e) de jour

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Dossier 1379

Le Devoir

C.P. 6033, succ. Place d'Armes

Montréal (Québec) H2Y 3S6

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Secrétaire général(e)

Le ou la secrétaire général(e) sera responsable de l'administration efficace du Secrétariat de l'Université qui regroupera, en premier lieu, les unités suivantes: les Services juridiques, le Secrétariat du Conseil d'administration, le Secrétariat du Sénat, l'Administration du Code de déontologie, le Service de traduction et le Service des archives. Le ou la secrétaire général(e) répondra directement au recteur de l'Université.

Le ou la secrétaire général(e) est le cadre supérieur qui veille à ce que l'Université s'acquiesse de ses obligations légales et statutaires. Il ou elle coordonne les activités de l'Université en ces matières comme les définissent le Conseil d'administration, le Sénat, les dirigeants de l'Université, la Loi de constitution en société et les statuts administratifs.

La personne choisie devra posséder plusieurs années d'expérience pertinente en gestion. La connaissance du milieu universitaire constitue un atout certain. Il est souhaitable de posséder une formation juridique, et obligatoire de maîtriser l'anglais et le français.

Les dossiers de candidature doivent être adressés à:

Madame Susan K. O'Reilly

Directeur du Service des ressources humaines

Université Concordia

1455, boul. de Maisonneuve ouest.

Montréal (Québec) H3G 1M8

La date de clôture des candidatures est le 30 septembre 1987. Conformément aux règlements de l'immigration, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

La Promenade de la montagne



À OUTREMONT, en face du Mont-Royal

seulement 29 résidences, «penthouses et grands penthouses» à compter de 246,000 à 703,000 \$

«L'adresse à Montréal» 1,001 ouest, boul. Mont-Royal

272-1991

Heures de visite:

lundi au vendredi de 10h00 à 18h00
samedi et dimanche de midi à 18h00

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUE

4^e secondaire
de septembre à décembre 1987
Rigaud (514) 451-4716

Journaliste à l'information technique «Le producteur de lait québécois»

La Fédération des producteurs de lait du Québec est à la recherche d'un journaliste à l'information technique pour sa revue «Le producteur de lait québécois».

La personne choisie devra réaliser des interviews, enquêtes, et photo-reportages auprès des producteurs et autres intervenants, et rédiger des articles et textes touchant le domaine de la production laitière ou autres sujets techniques. Elle devra également préparer et présenter sur demande des analyses critiques concernant des dossiers spécifiques. Elle collaborera à la planification mensuelle des articles et dossiers techniques devant être traités dans la revue et, enfin, sollicitera, auprès des pigistes, la rédaction d'articles et de textes et s'assurera de la qualité du travail.

Exigences:

- Diplôme universitaire en agronomie ou l'équivalent;
- bonne connaissance du milieu agricole avec, de préférence, une expérience en journalisme;
- maîtrise du français écrit et aptitudes pour vulgariser des dossiers complexes et techniques;
- de préférence, avoir une bonne connaissance de l'anglais et être en mesure d'opérer un appareil photographique.

Lieu de travail:

Longueuil, avec de nombreux déplacements.

Salaire:

Selon qualifications et expérience.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 23 septembre 1987, au:



**BUREAU DU PERSONNEL
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
555, BOUL. ROLLAND-THERRIEN
LONGUEUIL (QUÉBEC)
J4H 3Y9**

Ce poste est également offert aux hommes et aux femmes.

Le Musée des beaux-arts de Sherbrooke

EST À LA RECHERCHE

d'un DIRECTEUR ou d'une DIRECTRICE

Tâches:

- Sous l'autorité du conseil d'administration, cette personne
- administre l'institution
- propose les orientations et prépare le plan de développement de l'institution
- gère les collections et leur développement
- réalise des activités de programmation planifiées et en évalue les résultats
- supervise la réalisation ou réalise les activités de communication

Qualifications:

- formation universitaire en histoire de l'art, avec spécialisation en art canadien et/ou québécois
- expérience en muséologie (trois ans ou équivalent)
- expérience pertinente en communication et en gestion
- aptitude à relever le défi lié au développement d'une institution récente
- maîtrise du français et de l'anglais

Traitement:

- à discuter selon la compétence
- contrat initial de deux ans, renouvelable

Renseignements fournis sur demande (819-821-2115)

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 13 octobre 1987 au:

**Musée des beaux-arts de Sherbrooke
Poste de directeur ou de directrice
86, rue Wellington nord
Sherbrooke (Québec) J1H 5B8**

Voir aussi
en page A-7

ENSEIGNANTS(ES) (ÉCOLE SECONDAIRE)

L'École de l'Église Arménienne Sourp Hagop est à la recherche de professeurs à temps partiel, éducation physique secondaire I, II, III, IV (8 périodes); Arts plastiques I, II (4 périodes); Initiation à la technologie sec. III (4 périodes); économie familiale, sec. II (4 périodes); Initiation à l'informatique (sec. III (2 périodes)). Les personnes qualifiées pourront enseigner plus d'une matière.

Temps partiel

Les personnes intéressées doivent détenir un brevet d'enseignement et avoir une spécialisation dans les matières énumérées ci-dessus.

Envoyez votre curriculum vitae à l'attention de:

**Mme A. Maghakian, Conseil scolaire,
3401, Olivar-Asselin
Montréal (Québec) H4J 1L5**

Importante maison d'édition de manuels scolaires du Québec

recherche

AUTEUR(E)

pour la production
d'un cahier de travaux
pratiques en Biologie
Secondaire V.

Veuillez écrire à:

**DOSSIER 1381
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, Qué.
H2Y 3S6**

Notre client, une importante
compagnie aéronautique, désire
comblé le poste suivant:

INGÉNIEUR EN AVIONIQUE

Le candidat idéal est un ingénieur diplômé avec cinq (5) ans d'expérience dans des produits de même nature, ou dix (10) ans dans un milieu connexe.

La Compagnie offre un salaire attractif assorti d'une vaste gamme d'avantages sociaux.

Prière d'acheminer votre curriculum vitae en toute confiance au:



SERVICE CONFIDENTIEL NAS

Dossier n°: 9-42
417, rue St-Pierre, bureau 700
Montréal (Québec) H2Y 2M4
Chances égales pour tous.

ENSEIGNANT À TEMPS PARTIEL (79% - poste à Dorval)

Religion, morale, formation
professionnelle et sociale,
choix de carrière
Secondaire I et V

Les candidats doivent posséder une qualification légale d'enseigner (brevet ou permis), un baccalauréat d'enseignement de la religion et une expérience pertinente.

Toute personne intéressée devra se présenter au Service du personnel au plus tard le 16 septembre 1987 avant 16 h pour remplir un formulaire de demande d'emploi.

**COMMISSION
SCOLAIRE
BALDWIN-CARTIER
10, boul. des Sources
Pointe-Claire
(Québec) H9S 5K8
(514) 697-6320**

La Commission scolaire souscrit aux divers programmes d'égalité des chances dans l'emploi.

Le plus grand Conseil Scolaire de la Nouvelle-Écosse
"HALIFAX-COUNTY BEDFORD DISTRICT SCHOOL BOARD"
est à la recherche de

2 PROFESSEURS

en immersion tardive pour enseigner le français, les sciences sociales et l'hygiène en 7^{ième}, 8^{ième} et 9^{ième} année.

Chaque candidat(e) doit être titulaire en règle du brevet d'enseignement de la Nouvelle-Écosse, ou être capable de fournir une preuve délivrée par le Ministère de l'Éducation à l'effet qu'il/elle possède les qualités requises.

Le/la candidat(e) intéressé(e) devrait faire parvenir avec leur demande, un dossier contenant les documents énumérés ci-dessous:

- A- Relevé de notes de l'université.
- B- Relevé des années d'expérience et/ou rapport de stage.
- C- 2 lettres de recommandation.

Seul(e) le/la candidat(e) choisi(e) sera prévenu(e) quand une décision aura été prise pour la Commission Scolaire.

Faire parvenir cette documentation avant le 23 septembre 1987.

**M. Al. Casey
directeur du Personnel
HALIFAX-COUNTY BEDFORD
DISTRICT SCHOOL BOARD
C.P. 90, Armdale,
Nouvelle-Écosse.
B3L 4J8.**



Vice-président régional, hypothèques Développez un centre de profit clé au Québec

Cette société de fiducie offre un éventail complet de services financiers, privilégiant les hypothèques résidentielles et commerciales. Elle recherche une personne soucieuse de rentabilité.

Voici l'occasion rêvée de créer une entreprise à votre image dans le milieu québécois de la banque et de la fiducie. Relevant directement du président de cette société fort rentable, vous élargirez la clientèle par le biais de courtiers et d'agents, en plus de vous adresser directement au public par voie publicitaire et promotionnelle.

Si vous êtes autonome et voulez tirer parti de votre esprit d'entreprise, tout en prenant les grandes décisions au sein d'une institution financière canadienne, donnez libre cours à vos aptitudes techniques, commerciales et humaines dans le domaine hypothécaire. Projet 70717. Lieu: Montréal.

LA SOCIÉTÉ CALDWELL INTERNATIONALE

Calgary 265-8780 Dusseldorf 329391 London 834-7966 Montréal 935-6969 Ottawa 238-3256 Toronto 920-7702 Vancouver 669-3550 Zurich 211-2750

Le Centre d'accueil Émilie-Gamelin et la Résidence Armand-Lavergne, deux centres d'accueil d'une capacité de 492 lits pour personnes âgées avec centres de jour, recherchent des personnes aptes à occuper les postes suivants:

Coordonnateur(trice) des soins de santé et d'assistance

Liste de rappel (jour, soir, nuit)
Remplacement d'un congé de maternité
à raison d'un jour par semaine

Membre en règle de l'O.I.I.Q., vous cumulez trois années d'expérience à un poste de gestion dans le domaine des soins de santé. Un baccalauréat en soins infirmiers et un certificat en gérontologie seraient également souhaitables.

Assistant(e)s chef d'unité de soins infirmiers

Postes réguliers temps partiels (jour)
Liste de rappel (jour, soir, nuit)

En plus d'être membre en règle de l'O.I.I.Q., vous comptez au moins deux ans d'expérience dans le domaine, dont un en milieu général. Vos antécédents vous ont aussi permis d'oeuvrer au moins six mois à un poste de gestion dans un secteur pertinent. En outre, vous détenez un certificat en gérontologie ou en organisation des soins infirmiers.

Infirmier(ère)s,

Poste temps complet de nuit
Postes temps partiels réguliers
Liste de rappel (jour, soir, nuit)

Pour postuler, vous devez être membre en règle de l'O.I.I.Q. et compter deux années d'expérience pertinente, dont une en soins généraux. Vous devez aussi détenir un certificat en gérontologie et bien connaître les personnes âgées.

Et, pour son unité spécifique:

- un an d'expérience en psychogériatrie

Infirmier(ère)s auxiliaires, Postes temps partiels réguliers (jour, soir)

Liste de rappel (jour, soir, nuit)

Ce poste vous intéressera si vous êtes membre en règle de la Corporation professionnelle des infirmier(ère)s auxiliaires du Québec et avez acquis au moins un an d'expérience en milieu général. Vous devez aimer travailler auprès des personnes âgées, et possédez, de préférence, un certificat en gérontologie.

Et, pour son unité spécifique:

- un an d'expérience, dont six mois en psychogériatrie, en réadaptation sociale ou dans un milieu desservant une clientèle présentant des troubles de comportement.

Chef d'unité de soins de santé et d'assistance

Poste cadre à temps complet

À ce titre, vous planifierez, coordonnerez et contrôlerez les activités relatives à l'administration des soins dispensés aux bénéficiaires de votre unité, et ce, dans le but de leur assurer les meilleurs soins possible, aux niveaux tant qualitatifs que quantitatifs.

Et, pour son unité spécifique:

- être membre en règle de l'O.I.I.Q.;
- compter au moins deux ans d'expérience en gestion de soins;
- détenir un certificat en gérontologie ou en organisation de soins;
- connaître et aimer les personnes âgées;
- posséder des talents de meneur, de communicateur et d'organisateur, avoir de l'initiative et la maîtrise de soi.

Votre rémunération correspondant à la classe II du M.S.S.S., sera située entre 28 513 \$ et 40 192 \$ (en voie de révision).

Pour ce poste, vous travaillerez à la Résidence Armand-Lavergne, située au 3500, rue Chapleau à Montréal.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 26 septembre 1987, au: Centre d'accueil Émilie-Gamelin, Direction des ressources humaines, 1440, rue Dufresne, Montréal (Québec) H2K 3J3.

Ces postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

**CENTRE D'ACCUEIL ÉMILIE GAMELIN
Résidence Armand Lavergne**

Traducteur (trice)

Ce poste est offert par la Fiducie Guardian, chef de file dans le secteur des métaux précieux, des devises et des services financiers et de placement.

Relevant du directeur des Ressources humaines, vous serez chargé de traduire de l'anglais au français des textes financiers, administratifs et juridiques. De plus, vous devrez occasionnellement traduire des textes du français à l'anglais.

Vous comptez au moins quatre ans d'expérience dans un service de traduction, vous êtes de préférence membre agréé d'une société de traducteurs reconnus et vous aimez travailler de façon autonome.

Nous offrons un traitement compétitif assorti d'avantages sociaux complets ainsi que l'occasion de développer vos talents dans un milieu qui reconnaît et valorise le succès.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous pli confidentiel, à: Christian Pilon, Service des ressources humaines, Fiducie Guardian, 618, rue St-Jacques, Montréal (Québec) H3C 1E3.

**Fiducie
Guardian**

une filiale du groupe Coopérants

LE CENTRE D'ACCUEIL DOMRÉMY-MONTRÉAL, centre de réadaptation pour alcooliques et autres toxicomanes requiert les services d'un:

Médecin omnipraticien

À temps partiel (17½ heures/semaine)

Nature de la fonction:

Le médecin dispense les soins ou traitements requis par l'état de santé des bénéficiaires. Son exercice s'inscrit dans un processus de promotion de la santé.

Exigences requises:

Vous êtes membres en règle de votre corporation professionnelle et avez acquis, de préférence, deux années d'expérience clinique auprès d'une clientèle adulte. De plus, vous possédez un sens clinique développé et faites preuve de dynamisme et d'initiative. Enfin vous démontrez des aptitudes pour le travail en équipe multidisciplinaire.

Rémunération:

Selon les politiques en vigueur à la Régie de l'Assurance-Maladie du Québec. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 28 septembre 1987 au:

Centre d'accueil

DOMRÉMY-MONTRÉAL

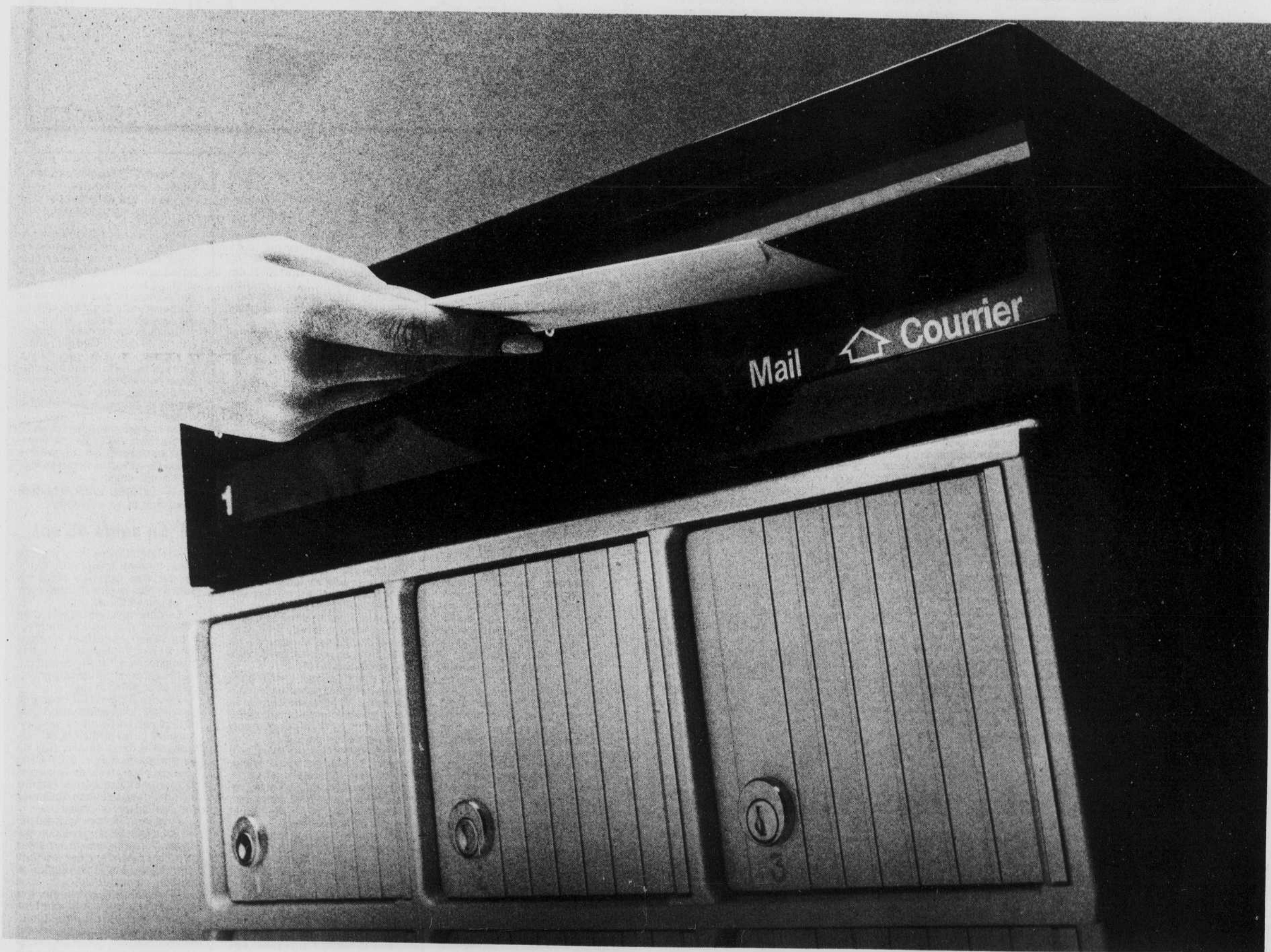
Bureau du personnel
15 693, boul. Gouin ouest
Sainte-Geneviève (Québec) H9H 1C3

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes.

Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.

*L'engagement de la Société canadienne des postes:
deuxième mesure immédiate.*

La Société canadienne des postes met à votre disposition plus d'endroits pour poster et cueillir votre courrier.



Plus de Superboîtes, plus de bureaux de poste franchisés et plus de comptoirs de vente.

L'an dernier, nous avons ajouté au pays, plus de 3500 nouveaux endroits où on peut mettre une lettre à la poste, et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Chaque Superboîte est pourvue d'une ouverture pour y glisser le courrier, et notre programme de franchisage vous donnera accès à encore plus d'endroits pour expédier votre courrier.

Nous avons également augmenté de 360 le nombre de bureaux où vous pouvez aller chercher vos colis, votre courrier recommandé et tout autre

courrier exigeant une signature.

Nous continuons d'ajouter des endroits où cueillir et poster votre courrier en nous inspirant d'études qui nous indiquent où les besoins sont les plus pressants.

Augmenter les points d'expédition et de réception du courrier n'est qu'une des nombreuses mesures adoptées par la Société canadienne des postes pour respecter son engagement à mieux vous servir.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES
Notre engagement : vous donner un meilleur service.

BALAYAGE EN ONTARIO

LES ÉLECTEURS ontariens n'y sont pas allés de main morte. Ils ont manifesté leur appui au parti libéral et à son leader, le Premier ministre David Peterson, avec une vigueur qui oblige à remonter loin dans l'histoire de cette province pour dénicher un précédent. Ils ont aussi signifié leur ambivalence devant le programme et les idées du NPD. Enfin, ils ont très sévèrement réprimandé le parti conservateur, en plus d'infliger au leader Tory une pénible et peut-être définitive remontrance. En un mot, au terme d'une campagne électorale estivale, un scrutin qui permet de dégager des conclusions intéressantes.

Le Premier ministre David Peterson sort donc haut la main de l'expérience de cohabitation bancal dans laquelle il s'était engagé au printemps 1985. Au cours des vingt mois de cette aventure originale, le chef du gouvernement ontarien a réussi à faire adopter une série de mesures importantes et progressistes qui n'ont pas déplu aux électeurs. D'où une victoire électorale éclatante, indiscutable. Le parti libéral, relégué dans les limbes de l'opposition depuis le départ de Mitch Hepburn, s'est adjugé 95 des mandats législatifs. Il s'est implanté dans toutes les régions du pays. Il a surtout balayé le Toronto métropolitain, ce dont on ne saurait sous-estimer l'importance et la signification.

Tout aussi significatif apparaît le cuisant revers infligé au parti conservateur. Il serait aujourd'hui ironique d'évoquer la puissance de la « big blue machine » devant la débâcle du parti conservateur. À vrai dire, ce parti ne s'est pas remis du pénible intermède qu'aura représenté le mandat de M. Frank Miller, après la démission-surprise de M. Bill Davis. Le leadership vacillant exercé par M. Larry Grossman n'a pas permis au parti qui a gouverné l'Ontario durant 40 ans de remonter cette pente. En épousant les thèses d'arrière-garde défendues par les éléments les plus rétrogrades de son parti, M. Grossman n'aura réussi qu'à attiser la méfiance d'une partie considérable de l'électorat ontarien.

À ce propos, la victoire libérale devrait rassurer les francophones de cette province inquiets devant la montée d'un fanatisme à saveur passiste, alarmés de voir M. Grossman se ranger du côté des « bigots » qui s'opposent à l'octroi de services en langue française dans cette province. De plus, ils peuvent maintenant espérer voir leur province accéder au bilinguisme officiel, rêve que

n'osaient entretenir les générations précédentes de Franco-Ontariens.

Quant au parti néo-démocrate, ce scrutin ne dégage pas des interprétations où l'évidence supprime toute nuance. Ses gains sont très modestes, malgré une campagne électorale qui paraissait bien menée, et surtout bien accueillie. Ce n'est pas, semble-t-il, le leadership de M. Bob Rae qui est en cause. Doit-on imputer cette stagnation à la propension des Ontariens à accorder leurs préférences aux partis qui gravitent autour d'un centre de bon aloi ? Faut-il plutôt y lire une certaine inquiétude devant l'attitude carrément négative du NPD à l'égard de l'éventuel traité de libre-échange avec les États-Unis ?

Soulever cette question, c'est inévitablement supputer les conséquences de cette élection sur la scène fédérale. Première certitude : les Ontariens ont signifié leur appui à l'égard de la thèse d'extrême prudence développée par M. Peterson au sujet du libre-échange. Prudence qui a même pris la forme de six conditions précises auxquelles il entend soumettre l'adhésion de l'Ontario. Le message est maintenant clairement signifié. Ottawa ne pourra pas ne pas en tenir compte aux moments de lancer sur la table de négociations les cartes de dernière heure.

Bonne nouvelle, par contre, en ce qui concerne l'accord constitutionnel du lac Meech. Fort de sa majorité, M. Peterson ne devra plus prêter oreilles aux piliers du parti libéral qui l'avaient presque convaincu de tout remettre en question lors de la nuit d'Ottawa. À cet égard, l'axe Québec-Toronto pourra vraisemblablement se dessiner avec une précision nouvelle au-delà des seules connivences partisans.

C'est sans doute en regard de l'avenir du parti libéral fédéral que le triomphe de M. Peterson revêt sa signification la plus ambiguë. Au moment où le leadership de M. John Turner vacille au gré des coups de bâton et des manœuvres d'officine, M. Peterson s'inscrit déjà sur la liste des candidats éventuels. C'est une donnée nouvelle de la politique canadienne. Elle est décidément bien révolue l'époque où les grands manitous du parti libéral ontarien considéraient David Peterson comme un moindre mal. Son triomphe électorale signifie la pire défaite enregistrée par les conservateurs ontariens depuis 1919.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

LES "CHASSE À L'HOMME" ou : LE BLUES DU POLICIER !



LETTRES AU DEVOIR

■ La voie humanitaire

Lettre à M. Brian Mulroney

CES DERNIERS mois, le YMCA de Montréal a vu les portes de notre pays se fermer graduellement devant les personnes cherchant refuge à l'intérieur de nos frontières. [...]

L'accumulation de réfugiés et les « abus » commis dans le système actuel et que les nouveaux projets de loi (C-55 et C-84) sont censés rectifier ne peuvent justifier une politique dont l'application mettra sûrement en danger la vie de centaines de femmes et d'hommes innocents, qui ne font que fuir leur patrie afin d'échapper à une intolérable oppression politique, religieuse ou sociale.

Selon des autorités compétentes œuvrant dans les églises et les organismes pour les droits de la personne, plus de 80 % des personnes réclamant le statut de réfugiés ont été refusées depuis février par suite des mesures et de la politique dont C-55 et C-84 se veulent l'aboutissement final.

Nous ne pouvons approuver une politique qui, en raison de l'accent mis sur des méthodes expéditives et de contrôle, aura pour effet le refoulement de vrais réfugiés. Nous ne pouvons non plus accepter un procédé qui semble sanctionner des critères relatifs au marché du travail, à la langue ou aux idéologies superficielles plutôt que l'esprit humanitaire des Canadiens et notre devoir international.

En qualité d'adeptes de l'esprit de multiculturalisme et d'égalité de la Canada, nous exhortons M. Bouchard et ses collègues de prêter l'oreille à des autorités reconnues comme le rabbin Gunther W. Plaut, la commission Hawkes, W.G. Robinson, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Amnesty internationale et presque toutes les Églises du Canada, plutôt qu'aux voix de l'intolérance qui feraient adopter une politique de « portes fermées » [...]

Le YMCA de Montréal, qui depuis sa création en 1851 vise à favoriser l'accueil et l'établissement au pays des réfugiés et des immigrants, a approuvé une politique humanitaire qui comprend la création d'un processus de reconnaissance du statut de réfugié englobant, de préférence, les principes suivants :

- 1) un nouvel Office de réfugiés indépendant d'Emploi et Immigration Canada;
- 2) le droit automatique pour tous les requérants d'obtenir un conseiller compétent;
- 3) l'accès universel à une audience complète devant l'Office;
- 4) le traitement humanitaire des personnes déplacées, selon l'esprit de la Convention de Genève (1951) et des Protocoles dont le Canada est signataire et qui

comprend le droit au non-refoulement.

Les projets C-55 et C-84, dans leur état actuel, ne devraient jamais devenir lois. Le YMCA de Montréal demande que l'on apporte des modifications majeures aux projets afin qu'on crée un processus de détermination du statut de réfugié juste et équitable, et qu'on forme un comité parlementaire réunissant les trois partis politiques pour ce faire.

— DEBORAH BONNEY
présidente
Comité du développement
communautaire et de la politique
sociale
Montréal, le 4 septembre.

■ Plainte

Lettre à Voyageur Inc.

JE DÉSIRE porter plainte en rapport à un incident qui a eu lieu le 18 août 1987 à 14 h 55. Voici les faits : j'étais en ligne à un guichet (au terminus Voyageur, rue de Maisonneuve) pour acheter un billet.

Au guichet voisin, un homme d'origine probablement arabe a voulu passer devant la file d'attente pour acheter son billet, prétextant être en retard pour son avion. L'employé (un homme fin trentenaire début quarantaine, environ 6 pieds, cheveux brun, lunettes aviateur, moustache), lui a dit qu'il ne pouvait pas passer devant les autres.

Le client a insisté et voici la réponse de l'employé sur un ton méprisant : « Ce pas ma faute si tu voyages comme un sans dessein. Pi à part ça, si t'es content, reste dans ton pays. »

Le client est parti assez vite merci. Nous étions une douzaine de clients, témoins et outragés par cette attitude. J'ai protesté contre ses propos et il m'a dit : « Toé, tu sais pas ce qui s'est passé. Mêle-toi d'tes affaires ! » Sur ce, il m'a tiré la langue. Quelle débilite puérile. J'étais pourtant juste à côté du client maltraité. On s'est énervé et il a appelé le constable de garde, Louis Dubé, lui disant que je n'avais rien compris de l'incident et que je n'avais pas d'affaire à intervenir.

Par la suite, j'ai raconté ces faits au constable qui m'a assuré qu'il ferait un rapport. J'ai voulu savoir le nom de cet employé, mais il m'a répondu qu'il ne le savait pas.

Mon tour est arrivé au guichet. J'ai entendu un client à côté qui a essayé de protester calmement auprès de l'employé insolent, et l'employé qui me servait (environ 5 pieds 8 pouces, aussi fin trentenaire, trapu, cheveux foncé et barbe foncée taillée) lui a lancé rudement : « Monsieur, c'est vous qui retardez la ligne ! » Et vive la solidarité entre imbéciles.

Après avoir fait mon rapport au constable Dubé, plusieurs clients outragés sont venus me témoigner leur support. Mon intention était de déposer une plainte immédiatement à son supérieur mais mon autobus partait dans trois minutes.

J'exige que Voyageur identifie l'auteur de ce comportement odieux (adressez-vous au constable

ble Dubé). C'est nous les clients qui payons le salaire des employés et ces derniers doivent nous traiter courtoisement et humanement.

Je n'étais pas d'accord avec le du client qui voulait passer en avant, mais il y a une façon d'être ferme sans être dégoûtée. Si un employé n'a pas ce qu'il faut pour travailler avec le public, qu'on lui confie un poste dans l'entrepôt ou sur un autre travail.

Je suis écoeurée par le comportement de cet individu qui reflète la vague raciste qui déferle sur notre pays. Le racisme a des racines communes avec l'oppression des femmes, des homosexuels, des minorités de toutes sortes.

Je refuse de passer sous silence cet incident et j'exige que Voyageur me fournisse une preuve écrite des mesures prises en rapport à cet employé.

— LOUISE LAMONTAGNE
Montréal, le 1er septembre.

■ La santé du sol

RÉCEMMENT un supermarché local publiait que plus de 47.000 producteurs agricoles québécois sont de plus en plus concernés par la conservation du sol.

La détérioration du sol est un problème majeur. La compression du sol, les vents et l'érosion due à l'eau, l'utilisation excessive d'engrais et d'insecticides chimiques représentent un danger certain pour notre avenir.

Selon le *National Gardening* de janvier 87, le Dazolin, insecticide utilisé par les fermiers, les paysagistes et les jardiniers, est responsable de la destruction de nombreux oiseaux, et le US EPA, agence protectrice de l'environnement aux États-Unis, fait des efforts dans le but de diminuer l'utilisation de ce produit.

Pour ceux d'entre nous qui désirent s'adonner au jardinage potager, l'envahissement par notre environnement par des produits chimiques et de leurs résidus ne devrait pas exister.

Il en va ainsi pour ceux qui comptent sur les oiseaux et les araignées pour l'équilibre écologique des insectes, qui comprennent les coccinelles, éléments essentiels à notre environnement et nos jardins. Et aussi pour ceux qui comptent sur les abeilles pour la pollinisation des arbustes fruitiers, des arbres, etc.

Aucun d'entre nous ne devrait être à la merci d'individus qui arrosent et répandent dans notre environnement des produits qui mettent en danger la vie de nos abeilles, contaminent le miel et endommagent l'environnement.

Le 19 avril, l'émission W5 nous faisait remarquer que depuis que certains fermiers ont cessé l'utilisation de produits chimiques et pratiqué la culture organique, leurs coûts de soins vétérinaires ont diminué considérablement.

Avec l'abolition des produits chimiques en milieu résidentiel, nos animaux de compagnie jouiraient d'une meilleure santé. Aussi, le coût de l'assurance-maladie serait visiblement diminué.

— JOCELYNE BERRY
Hudson, le 2 septembre.

La Chine et la torture

LES CAS connus de violation des droits de l'homme sont en augmentation en Chine. Pour une fois, les autorités de Pékin ont confirmé ce jugement, émis par Amnesty International dans un rapport rendu public le mardi 8 septembre. Selon l'organisation humanitaire, la torture et les mauvais traitements de détenus en général constituent, en dépit des efforts déployés par Pékin pour y mettre un terme, un « problème national ».

Le rapport d'Amnesty rappelle une statistique officielle chinoise qui faisait état, pour les six premiers mois de l'année dernière, de 949 cas de détention illégale, dont 140 aggravés de tortures. Outre les sévices corporels infligés à des détenus au cours d'interrogatoires qu'énumère Amnesty, certaines méthodes semblent relever d'une pratique assez systématique de la torture par des sections policières : en particulier l'usage d'un « bâton électrique » dont l'existence a été confirmée par la presse officielle de Pékin, ou encore les traitements cruels prolongés comme l'entassement de prisonniers dans des cachots sans accès aux latrines.

Amnesty crédite le gouvernement

chinois, qui a signé en décembre dernier la convention des Nations unies contre la torture, d'un effort sans précédent, depuis deux ans, pour tenter de mettre bon ordre dans sa police, par une campagne de presse qu'on aurait eu du mal à imaginer voilà quelques années. De fait, alors que le nouveau rapport d'Amnesty International commençait à être distribué sans embargo, le *Quotidien du peuple*, organe du Parti communiste chinois, a révélé, dans son édition d'outre-mer (à laquelle peu de Chinois ont accès), que le nombre de violations des droits de l'homme avait encore progressé cette année. Plus de deux mille affaires, selon le journal, qui cite un responsable anonyme du parquet suprême, ont été recensées de janvier à juin.

Il ne s'agit donc pas là, de toute évidence, de « bavures » isolées, même nombreuses, d'autant que le chiffre fourni par Pékin est invérifiable. Ainsi que l'admet le *Quotidien du peuple*, les enquêteurs, amenés à rechercher les coupables de tels agissements « rencontrent de nombreuses difficultés ». Ce qu'Amnesty dit en termes plus crus en dénonçant l'indulgence avec laquelle sont traités des cadres du Parti communiste

reconnus coupables de telles violences.

Le problème de fond semble bien être celui de la place des diverses polices du régime dans la société et l'absence ou l'insuffisance des garanties et recours légaux pour les détenus. Amnesty rappelle le cas de plusieurs détenus qu'elle considère comme des prisonniers politiques, tel le dissident Wei Jingsheng, maintenu au secret dans un isolement complet pendant plusieurs années, au point d'en être fortement affecté mentalement.

En conclusion de son rapport, Amnesty International « recommande » une séparation effective des pouvoirs de police et de justice, et souligne la nécessité d'une révision des procédures « administratives » qui permettent aux policiers de détenir n'importe qui sans en saisir obligatoirement le faible appareil judiciaire.

Pékin répondait autrefois par un silence complet aux admonestations des organisations de défense des droits de l'homme. Le ton nouveau de sa presse sur ce sujet traduit donc un progrès.

— LE MONDE

Le glasnost et le désarmement

L'ACTUALITÉ

JOCELYNE COULON

IL Y a quelques semaines, dans son discours à la nation sur les relations Est-Ouest, le président Ronald Reagan demandait au leader soviétique de faire preuve de plus de transparence dans le domaine militaire. « Publiez vos budgets militaires et soumettez votre politique de défense à un véritable débat public, comme c'est le cas en Amérique », réclamait le président américain. Washington, visiblement agacé par la popularité de Mikhail Gorbatchev, veut que le glasnost aille au-delà du domaine civil.

Cette transparence, elle existe pourtant et cela depuis que M. Gorbatchev est devenu secrétaire général du Parti communiste, il y a maintenant plus de deux ans. L'opinion publique n'a retenu que les offres spectaculaires de désarmement qui, pour la plupart, étaient des propositions américaines ou européennes, réemballées et mises de l'avant au bon moment. L'Union soviétique capitalise encore sur cette propagande à un moment où l'administration républicaine est vigoureusement critiquée pour sa politique en Amérique centrale, sur l'Initiative de défense stratégique (IDS) et l'Iran-gate.

Tout n'est cependant pas que poudre aux yeux de la part du Kremlin. En fait, le moratoire sur les essais nucléaires, maintenu pendant dix-huit mois, et la permission donnée à des scientifiques américains de vérifier, sur place, certaines données relatives à ces essais et à l'installation d'un radar en Sibérie qui violait le traité sur les armes antimissiles (ABM).

En août 1985, le Kremlin annonçait qu'il observerait un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires et demandait aux États-Unis d'en faire de même. La Maison-Blanche, embarrassée, répondit qu'il n'était pas question de suivre parce que les Soviétiques n'étaient pas fiables et qu'ils avaient depuis longtemps violé le traité sur la limitation des explosions nucléaires qui fixe à 150 kilotonnes la charge explosive. Cette accusation est aujourd'hui démentie par les travaux d'une équipe de scientifiques américains qui a obtenu l'autorisation d'installer, en sol soviétique, des appareils de détection pouvant évaluer la puissance des essais nucléaires. Dans un premier temps, les chercheurs ont pu constater la validité du moratoire. Maintenant que celui-ci a été levé, ils pourront passer à la deuxième phase de l'expérience qui consiste à savoir si les Soviétiques respectent les limites du traité. Déjà, les savants américains ont amassé une foule de données sur la géologie du territoire où se déroulent les essais, ce qui est capital dans leurs évaluations techniques.

Les États-Unis n'ont pas encore répondu à la demande soviétique d'une expérience similaire au Nevada. Sur la question du radar de Krasnoïarsk en Sibérie, Moscou a fait, la fin de semaine dernière, une autre ouverture d'un caractère plus exceptionnel. Trois membres du Congrès américain et quatre experts des affaires militaires ont pu passer quatre heures sur le site de ce radar et prendre un millier de photos, ce qui constitue une première. Pour le gouvernement américain, ce radar est une violation du traité ABM de 1972 qui interdit les radars ayant une capacité antimissiles à l'échelle nationale et n'autorise que les installations situées à la périphérie du terri-

toire et orientées vers l'extérieur, ce qui n'est pas le cas de ce radar. L'Union soviétique répond que le radar a pour fonction de détecter des objets volant en orbite et non des missiles, mais qu'elle est prête à en arrêter la construction, si les États-Unis renoncent à moderniser des radars similaires à Fylingdales en Grande-Bretagne et à Thule au Groenland. C'est là un problème très complexe où chaque partie n'est pas à court d'arguments convaincants.

Washington a renouvelé, jeudi, ses accusations sur la question du radar et les trois parlementaires ont avoué qu'ils ne pouvaient porter de jugement définitif sur la polémique. Dans une entrevue qu'il nous accordait en mai dernier, le conseiller du Kremlin sur les questions de désarmement, M. Viktor Karpov, avait abordé le cas du radar et le problème, plus général, du respect du traité ABM, en déclarant que l'Union soviétique était prête à discuter de tous les aspects entourant la défense antimissiles, y compris ceux reliés à la « Guerre des étoiles ». M. Karpov pointait du doigt les recherches américaines sur le bouclier spatial qui pourraient violer le traité ABM.

L'ouverture manifestée par l'Union soviétique dans ces deux domaines est un excellent indice qu'il est possible, avec de la volonté politique, d'appliquer les clauses sur le contrôle et la vérification d'accords de désarmement Est-Ouest, comme celui que les deux Grands signeront bientôt sur les missiles en Europe. La brèche soviétique, aussi petite soit-elle, est ouverte et on ne doit pas rejeter ce résultat du glasnost militaire pour bloquer le dialogue et le règlement des disputes associées aux différents accords américano-soviétiques. Il en va de la crédibilité du processus de contrôle des armes.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR:
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
au Canada 85\$ 6 mois
45\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

« Il faut finir par exiger son pays »

L'homme collectif garde cette forme de l'instinct de conservation qui se refuse à l'uniformité

RENÉ LÉVESQUE

Ce texte est tiré de l'ouvrage collectif intitulé **LE QUÉBEC 1967-1987, du Général de Gaulle au Lac Meech**, que lancera, la semaine prochaine les Éditions Guérin-Littérature. Outre l'ancien Premier ministre du Québec, l'académicien Alain Peyrefitte, le dramaturge Marcel Dubé, M. François Aquin, M. Jean Chapdelaine, M. Jean-Claude Rivest et plusieurs autres collaborateurs ont signé les différents chapitres de ce livre publié vingt ans après l'histoire visite du Général de Gaulle

DIRAI-JE qu'ils avaient la part belle, les collaborateurs qui ont rempli les chapitres précédents ? Pas tellement, je crois car l'histoire récente, encore toute chaude, est un matériau glissant et malléable. Mais ce qu'on me demande à moi, maintenant, c'est tout bonnement de raconter... des histoires avant de fermer le livre. Le choc du futur, voilà un exercice périlleux à tous les titres : l'avenir n'est à personne, comme disait l'autre, et surtout pas, j'en suis fort conscient, à celui qui sort à peine de ces chapitres d'un passé dont l'écho ne cesse de lui revenir aux oreilles.

Où allons-nous de ce pas ? C'est dans vingt autres années que, refaisant l'exercice, on pourra décrire sérieusement la façon dont nous aurons alors franchi le seuil du troisième millénaire. Mais en attendant que l'action se développe, dans des décors qu'on ne saurait planter à l'avance, rien n'interdit d'en évoquer au moins les acteurs.

Une génération au visage multiple

Dans une pièce récente, « Le Printemps, M. Deslauriers », le jeune auteur René-Daniel Dubois nous campe en chair et en os cette problématique assez communément admise : le grand-père Révolution tranquille (65 ans bientôt ou depuis peu...) qui a plus ou moins légué « temps nouveau » et vie facile à ses



Photo: Jacques Grenier

«...On forge au Québec une société dont le mordant économique débouchera peut-être, sans trop savoir ni pourquoi ni comment, sur ce même objectif dont on aura cru s'éloigner »

enfants (40-45 ans), cependant que les petits-enfants, devant les penseurs bien issus de la crise économique, la rareté relative des emplois et une certaine dévaluation des diplômes, l'échec ou la dilution temporaire de l'idée de souveraineté et l'incompréhension (éternelle) des aînés, représentent ou plutôt se représentent comme la génération sacrifiée.

Ces enfants de nos enfants, avec leurs fichus grands-pères, quels traits leur avons-nous donnés et quels autres commencent-ils à se dessiner eux-mêmes ? Peut-on discerner, si confusément que ce soit, le visage de cette génération ? Pas facile. En plus d'être en pleine mue, c'est un visage aussi multiple que celui de cette société complexe qu'ils s'approprient à assumer.

Un autre schéma alors ? Comme il serait pratique, par exemple, de pouvoir déduire le futur du passé, à savoir faire découler d'une certaine logique des événements qu'on a vécus

l'allure probable des événements qu'on vivra. Mais, de 1967 à 1987, quel autre fil conducteur peut-on déceler que celui de l'inattendu qui, toujours, arrive, puis que l'esprit d'escalier vient savamment arranger ?

La suite de la Révolution tranquille ? Bien sûr, puisque nous y sommes encore. Mais l'unification toujours friable des forces souverainistes, la Crise d'octobre puis la victoire de 1976, mais l'échec du référendum et le Canada Bill, les élections de 1981 et puis la crise économique, mais le troisième mandat de Robert Bourassa en 1985 et enfin la rentrée dans le « rang » constitutionnel en 1987, quelle cohérence tirer de tout cela, si ce n'est que l'évolution est capricieuse et qu'elle n'aime rien autant que la discontinuité au moins apparente quand ce ne serait que pour demeurer imprévisible ?

Décidément, il faut revenir aux héritiers. Tâcher d'inventer à cette génération montante une espèce de

pré-scénario bâti à même ce que nous croyons savoir et qu'aura tôt fait de jeter au panier tout ce que nous ne savons pas encore...

L'homme ne vit pas que de pain

Tout ce qu'on en dit, d'abord, de ces 20-30 ans, toute cette pluie de vérités premières. Génération pragmatique, croit-on couramment, et qui vomit l'idéologie. Un peu par l'ignorance de l'histoire (la connaissance nous tellement mieux ?), beaucoup « because » l'aimantation culturelle (musique-rock, vidéo-clips et autres « cokes » envahissants), et passionnément, c'est l'évidence même, par suite du ras-le-bol qu'on provoque trop de débâcles qui semblent n'avoir mené à rien.

Radicalement déçue de sa société, comme toutes les jeunesse de tous les temps, elle a plutôt tendance à qu'à nouvel ordre à envoyer promener la politique. Terribles simplificateurs, les héritiers, trouvent infailliblement que le monde est bien mal géré et que la « sagesse » des vieux n'est guère que radotage ou, pis encore, hypocrisie. Cependant, n'allez pas leur dire : « Qu'est-ce que vous feriez, vous, à leur place ? » L'avenir peut leur faire peur et le présent les écoeurer trop souvent ; mais, n'étant pas capables tout de suite d'inventer leur monde, ils ont plutôt tendance à s'évader de celui qu'on leur a fait. De diverses façons, dont la plus frappante, et de loin la

plus valable, est de se tailler individuellement une place au soleil et de fermer les yeux sur le reste. Et après moi le déluge !

À l'espoir du plein épanouissement collectif, ils substituent donc la réalité concrète, sonnante et trébuchante, de la réussite personnelle, dans l'entreprise, dans l'immobilier, à la Bourse ou encore dans l'industrie culturelle... Bref, du tangible, de l'immédiat, moins exposé à la déssilusion que l'interminable quête du Graal national.

Inconsciemment, n'y a-t-il pas là une sorte de revanche par l'expertise, l'excellence et l'appétit qui vient en mangeant ? Là se vivent, en tout cas, des expériences de compétition et de succès où, s'apercevant enfin qu'on n'est certes pas pires que les autres, on forge au Québec une société dont le mordant économique débouchera peut-être, sans trop savoir ni pourquoi ni comment, sur ce même objectif dont on aura cru s'éloigner. Car les voies du destin sont insaisissables, et l'homme ne vit pas indéfiniment que de pain...

De même cette fameuse ouverture sur le monde, devenue cliché s'il en fut, au moment où tous ces coureurs de continents ont si bien renoué avec leurs ancêtres coureurs des bois. Qui donc disait à peu près ceci : qu'un peu d'international vous éloigne de chez vous, mais que beaucoup vous y ramène ?

Voyez de plus cet infernal galop de la science et de ses techniques qui, de jour en jour, enserrant notre boule ronde dans un réseau de communications et d'interdépendances de plus en plus serré, qui la ratatine littéralement. « Le temps du monde fini commence », disait déjà Valéry.

Fin, d'accord, mais sera-t-il en même temps homogénéisé, tout à fait banalisé ? C'est la réponse facile de ceux qui annoncent, pour ne pas dire qui espèrent la fin des nations et des cultures et leur noyade dans le melting-pot du plus bas commun dénominateur. Pour ma part, je n'y crois pas. L'homme collectif, aussi bien que l'individu, garde cette forme de l'instinct de conservation qui se refuse à l'uniformité d'où, on le sait, ne peut naître que l'ennui et, éventuellement, la mort de l'âme.

Plus lucides, plus exigeants que nous le fûmes

Au-delà de quelques cuisants échecs et de la fatigue des guerriers, ces vingt ans nous ont d'ailleurs légué une fierté que ne cesse désormais d'alimenter une confiance croissante en nos capacités. Fût-ce à leur insu, ce sont là des acquis dans lesquels baignent les jeunes Québécois et qu'ils n'accepteraient pas de voir remis en question.

Enfin un projet, et quel projet !

DANIEL LATOUCHE

Ceux qui se plaignent que le Québec manque de projets de société, que les grands débats sociaux semblent terminés et que les intellectuels sont bien silencieux (y a-t-il vraiment des gens qui le déplorent) ont maintenant de quoi astiquer leurs stylos et préparer leurs analyses.

Relisez les journaux depuis douze mois. Une seule question fait systématiquement la manchette, celle de l'immigration. On en parlait avant le lac Meech, et on ne cesse d'en parler depuis. On en parle à Ottawa, on en parle à Québec et on en parle même entre Ottawa et Québec.

Comme débat de société, on ne peut demander mieux. Même les jésuites ont décidé d'y envoyer un participant, et lorsque les jésuites se mettent de la partie, c'est que la question est complexe (ou va le devenir) et qu'elle risque de nous occuper encore longtemps. Le long terme, eux ils s'y connaissent.

Jouer pour le vrai

Mais à voir comment les choses sont parties, il n'est pas du tout certain que nous passerons à travers. Il faut dire que nous sommes habitués aux débats simples et qui se prêtent bien aux ex-communications réciproques. Il n'y a pas si longtemps encore notre univers mental s'articulait autour de deux pôles : séparatistes-fédéralistes, gauche-droite. Chacun savait où il en était et pouvait situer de la même façon chaque membre de sa famille. Le cousin était un mordu de l'indépendance, la tante était plutôt fédéraliste et le neveu, super-marxiste.

La belle époque des insultes est terminée. Cette fois les choses se compliquent. Il va donc falloir réapprendre à penser et admettre que rien n'est simple. C'est toujours difficile après une longue période de léthargie mentale.

Maintenant il ne s'agit pas de statuer collectivement sur la nature des liens politiques que nous voulons maintenir avec le reste du Canada ou sur la couleur partisane du parti au pouvoir, mais bien de décider de l'allure et de la définition même de ce Québec fraternel et ouvert qui meuble nos plus émouvants fantasmes.

Nous avons tous rêvé du jour où les Québécois pourraient prendre eux-mêmes les décisions importan-

tes concernant leur avenir. On s'est même battu comme des forcenés pour déterminer le cadre juridique, la souveraineté ou le fédéralisme, à travers lequel nous voulions prendre ces décisions. Ce furent de bien belles batailles et qui vont se continuer encore longtemps. Mais en attendant la guerre s'est déplacée.

Une autre partie vient de commencer et il faut s'habituer à l'idée que nos choix ne portent plus uniquement sur la forme extérieure, le contenant de la société québécoise, mais aussi sur son contenu. C'est ce qu'on appelle « jouer pour le vrai ».

Tout ne disparaîtra pas

Certes nous sommes tous en faveur de l'immigration. D'ailleurs nous n'avons pas le choix car sans immigrants le Québec s'en va allègrement à la catastrophe démographique. Mais voilà que depuis la loi 101, ces immigrants semblent vouloir prendre la mauvaise habitude de s'installer dans les meubles de notre culture. Bientôt ils vont même se mettre en frais de réorganiser le salon. Alors là, rien ne va plus. Passe encore qu'ils viennent nous voir vivre, à la limite on pourrait même envisager qu'ils conservent certaines de leurs habitudes bizarres, mais s'ils prétendent faire passer celles-ci dans notre belle culture-québécoise-de-souche, ils se trompent. Ou se croient-ils donc ? Après nous avoir volé nos jobs, vont-ils venir nous voler notre société distincte ?

Il va d'abord falloir se débarrasser de cette habitude que nous avons de considérer les immigrants comme de simples machines-à-remplacer-les-enfants-que-nous-ne-faisons-plus. Il faudra aussi cesser de les évaluer uniquement à la lumière de nos inquiétudes linguistiques. On se prépare des lendemains douloureux si on s'imagine que le simple fait de parler français va régler tous les problèmes entourant l'arrivée de ces nouveaux citoyens. À cet égard la loi 101 a probablement déjà réglé l'essentiel de ce qui pouvait être réglé par voie législative. Il ne faudrait pas lui demander de donner davantage.

Ensuite, il faut dès maintenant accepter l'idée que dorénavant la spécificité de la culture québécoise ne tiendra pas à la survivance de son faisceau initial, mais au type de transformation que connaîtra ce dernier lorsqu'il se sera nourri de ces nouveaux apports.

Sauf la langue, tout doit être mis

sur la table, et cela comprend nos mythes les plus chers, nos institutions les plus solides et nos façons de faire les plus originales. Ne commençons surtout pas à dresser l'inventaire de ces choses intouchables qui ne sauraient être modifiées parce qu'elles touchent présumément à notre âme collective. La Nouvelle-France et les coureurs-des-bois ne nous appartiennent pas en exclusivité et notre défi est d'arriver à convaincre des Vietnamiens et des Portugais que ce passé héroïque peut aussi être leur. Maurice Richard appartient en propre à tous ceux qui choisissent de faire du Québec le lieu privilégié de leurs rêves et de leurs aspirations.

Tout mettre sur la table n'implique pas non plus qu'il faille se conter des peurs. Tout ne disparaîtra pas. Ce qui est solide, ce qui dit vraiment notre originalité va demeurer sans problème et va même sortir renforcée de cet enrichissement. Ce ne sera pas la première fois que nous faisons ainsi le ménage dans nos vieilles affaires.

Un Disneyland ethnique ?

Le danger qui nous guette, ce n'est pas celui de l'affaiblissement de notre identité profonde mais de croire que la bataille est terminée parce que la constitution canadienne reconnaît maintenant formellement notre caractère distinct. Elle ne fait au contraire que commencer. Il va falloir lui donner un contenu à cette spécificité et un contenu orienté sur l'avenir. Sinon les tribunaux vont l'interpréter à la lumière de ce qui par le passé faisait les beaux jours de notre originalité : la religion, le bilinguisme, le Code civil et nos juges à la Cour suprême.

Si le Canada et les États-Unis ont réussi à devenir des nations viables, c'est que chacun a su développer son propre modèle d'intégration des immigrants. Dans un cas ce fut le melting pot et dans l'autre la « mosaïque ». On peut en rire et considérer que les résultats n'en valaient pas la chandelle, on doit cependant admettre qu'ils ont tenté le pari. C'est ainsi qu'ils ont grandi.

On ne peut prétendre accéder au statut de société nord-américaine distincte si on ne redevient pas ce que nous avons été pendant les deux premiers siècles de notre existence, une société d'immigrants.

Le choix est simple : y arriver, ou devenir une sorte de Disneyland ethnique !



l'analyste

AUTOMNE 1987

Numéro 19

L'analyste, un antidote contre le poison de la pensée toute faite.

Liminaire
Michel Bédard: L'information

Éditorial
Richard Bodeüs: Le scandale en politique

Essais et études

Une politique de défense pour l'an 2000
Guerres et Pouvoirs
Le coup de force de 1917
L'URSS de Gorbatchev
Les artifices de M. Gorbatchev
Ils ont dit
Nationalismes et relations internationales
L'explosion urbaine, chaos ou maîtrise ?
Les impacts possibles de la bureaucratie
Les agences de nouvelles
De la légitimité
Detresse et salut

À SOULIGNER

Gilbert Gendron
Julien Freund

Le détournement du Commonwealth
La culture à l'encan

Arts et lettres

Nos suggestions
Jean-René Ethier
Jean-René Ethier
Gloria Kearns
Jean-Paul Desbiers

Bloom, Blixen, Roth, Grenier, Baticle, Foucault
Quand Maria Marie Menaud
Un zoo mal gardé
La ville, cette criminelle
Se dire, c'est tout dire

Sur un autre ton

Accent aigu
Un indésirable chez le Pape
Madonna
Infiltration à la CSN
Margaret Thatcher
La société distincte
La grande vie au C.S.S.M.M.

Abonnement annuel au Canada (4 numéros): 35.00\$. Autres tarifs sur demande.
S'adresser à Périodica, C.P. 444, Outremont (Qué.) H2V 4R6 — Tél: (514) 274-5468
Pour tout autre renseignement: (514) 383-1609 ou L'Analyste, Case postale 504, Succursale postale Bourassa, Montréal (Qué.), CANADA H2C 3G8

VIENT DE PARAITRE



EDITIONS SAINT-MARTIN
4316 Boul. Saint-Laurent, suite 300
Montréal H2W 1Z3
(514) 845-1695

14.95\$

LE DISSERTAIRE

«De l'art de raisonner et de rédiger»

de Jacques COLSON

«Le Dissertaire» est un livre dangereux. Il nous apprend que l'on peut dire «non» de cent façons différentes et que l'on peut convaincre sans avoir raison. Il vous servira si vous devez, par exemple, convaincre les émirats arabes de vous acheter du sable.

Les enseignant(e)s y trouveront un outil pédagogique, les étudiant(e)s la connaissance permettant le développement d'une attitude critique, rationnelle, les professionnel(le)s un vade-mecum qui dépasse très largement les limites d'une formation académique.

En vente dans toutes les bonnes librairies

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le SCRS

SCRS par M. Reid Morden, actuellement secrétaire adjoint au cabinet pour la politique étrangère et de défense. Il a été affecté, dans le passé, aux ministères des Affaires extérieures et des Affaires indiennes et du Grand Nord.

Le SCRS fait l'objet de critiques, depuis quelques mois, à cause de sa lenteur à appliquer le bilinguisme chez lui, de ses enquêtes auprès de groupes légitimes politiques, ouvriers et autres et de sa préférence marquée dans l'embauche pour d'anciens policiers de la GRC plutôt que de civils.

Le dernier incident s'est produit vendredi, en Cour fédérale. L'avocat John Sims, représentant le SCRS, a admis que des « erreurs graves et considérables » ont été commises, en 1985, dans l'obtention d'une permission par le tribunal pour enregistrer les conversations téléphoniques d'Atwal.

La permission n'aurait jamais dû être accordée, a admis Me Sims. Elle s'appuyait sur un affidavit erroné, signé par M. Archie Barr, directeur adjoint du SCRS.

◆ Peterson

pour le pays », lui a dit ce chef de gouvernement dont il n'a pas voulu révéler l'identité.

Le compte final des bulletins de vote, dans la nuit de jeudi à vendredi, donnait 48 % des suffrages exprimés (et 95 sièges sur 130) aux libéraux; 26 % des suffrages et 19 sièges aux néo-démocrates de Bob Rae qui devient du même coup le nouveau chef de l'Opposition officielle; 25 % des suffrages et 16 sièges aux conservateurs dont le chef, Larry Grossman, a profité de sa défaite personnelle pour se retirer.

Commentant les déclarations du secrétaire d'Etat américain, George Shultz, selon qui il sera difficile d'imposer au Congrès un mécanisme d'arbitrage obligatoire dans les différends commerciaux entre le Canada et les États-Unis, M. Peterson a laissé tomber: « s'il n'y a pas d'arbitrage obligatoire, il n'y aura pas d'accord ». Le premier ministre de l'Ontario a d'ailleurs rappelé que plusieurs de ses collègues et M. Brian Mulroney lui-même sont d'accord avec lui.

En fait, la création d'une commission mixte ne constitue que l'une des six conditions que le premier ministre de l'Ontario mettra sur la table lundi prochain à Ottawa. Le gouvernement de l'Ontario veut en outre préserver l'intégrité du pacte de l'automobile, protéger les producteurs agricoles et les industries culturelles, les programmes de développement régional et la péréquation, et le contrôle des investissements étrangers. M. Peterson affirme qu'il ne reculera sur aucune de ces six conditions posées pendant la campagne électorale. « Sinon, a-t-il ajouté, on refusera de mettre en vigueur les points de l'accord qui sont sous la juridiction de la province comme les règlements des offices de mise en marché des produits agricoles, ou les politiques d'achat gouvernementales ».

Pour ce qui est de l'entente constitutionnelle de 1987, David Peterson a une nouvelle fois affirmé qu'il « est d'accord avec la philosophie de l'accord du lac Meech », tout en laissant quand même une porte ouverte pour d'éventuels amendements si de « grosses fautes » s'y sont glissées. Dans ce dossier, c'est Robert Bourassa qui est demandeur alors que, sur la question du libre-échange, c'est plutôt l'Ontario qui aura besoin de quelques autres provinces si elle veut éviter l'isolement. Mais David Peterson assure qu'il n'y aura pas de « donnait » entre lui et le premier ministre du Québec: « chacun des dossiers, du libre-échange ou de la Constitution, seront traités séparément », dit-il.

Cela n'empêchera pas le premier

ministre de l'Ontario de passer à travers des moments difficiles cet automne: les groupes ethniques et les femmes s'organisent et ils ont maintenant de solides appuis à l'intérieur même du caucus de David Peterson. Mme Shaviva Hosek par exemple, ancienne présidente du Comité d'action nationale des femmes, prône l'adoption d'amendements.

Dans l'entourage même de David Peterson, des conseillers espèrent ouvertement que « Robert Bourassa acceptera certains des amendements proposés par John Turner ». Hier, le chef libéral fédéral a confirmé qu'il proposerait huit amendements majeurs à l'entente constitutionnelle.

Les leaders des communautés ethniques affirment que, majoritaires dans de nombreux comtés de l'Ontario et en particulier de la métropole, ils vont maintenant infiltrer les trois partis politiques et tenter de se servir de leur poids électoral pour réaliser des gains, comme autrefois les francophones avec les libéraux.

« Si Peterson obtient une large majorité, il va tenir son bout », reconnaissait cependant un porte-parole de la communauté italienne de Toronto quelques heures avant le vote. Il a eu sa réponse jeudi soir.

Cette écrasante majorité précoûpait d'ailleurs hier le premier ministre de l'Ontario et son entourage qui prenaient toutes sortes de précautions pour éviter de se faire accuser d'arrogance dès les premiers jours de leur imposant mandat. « On ne peut gouverner dans une tour d'ivoire, a reconnu M. Peterson lui-même, mais les appréhensions vont rapidement disparaître quand les Ontariens réaliseront que nous n'avons pas changé ».

Le nouveau cabinet ontarien, augmenté de quatre ou cinq postes, devrait être connu le 26 ou le 27 septembre a encore indiqué le chef libéral, et le discours du trône ne devrait pas être prononcé avant le début de novembre. M. Peterson a en outre évoqué la possibilité de présenter un mini-budget, notamment pour tenir certains engagements électoraux.

◆ Le déficit

cependant régressé de façon marquée, soit \$ 507 millions, et totalisent \$ 6,3 milliards.

Hier, tous les observateurs avaient les yeux tournés davantage vers le sud que vers l'Ontario. La situation aux États-Unis risque de perturber celle qui prévaut au Canada et d'influer sur le cours de notre monnaie, sur certains titres boursiers et sur les taux d'intérêt.

À la lumière de ces chiffres, les autorités américaines seront amenées à se questionner sur la stratégie adoptée à ce jour pour tenter de réduire le déficit commercial. Les Canadiens ont eu, la semaine dernière, un aperçu des répercussions de la direction que semble vouloir emprunter Washington: lorsque les taux d'intérêt ont été augmentés par le Federal Reserve Board, le prix du loyer de l'argent au Canada a rapidement suivi.

À court terme, les experts redoutent que le dollar américain poursuive sa chute et rende par là fait même la tâche plus difficile à la trésorerie américaine. Les investisseurs étrangers hésiteront à financer le déficit. Dans ce cas, les taux d'intérêt en vigueur aux États-Unis devront être haussés et ceux du Canada, inévitablement, devront s'ajuster rapidement.

À plus long terme, si le déficit se maintient à son niveau actuel ou s'il poursuit son ascension, la valeur de la monnaie américaine en souffrira également et le spectre de l'inflation resurgira. Les taux d'intérêt devront, dans ce cas également, être haussés. L'activité économique ralentira et les entreprises risquent de voir leur ratio cours/bénéfice baisser. Le marché boursier en subira les conséquences.

Les marchés financiers semblent s'habituer à de telles annonces. Contrairement au mois de juin, ils anticipaient les résultats décevants hier et, loin de connaître les affres prévisibles, ils ont connu une bonne journée.

Les marchés boursiers ont peu réagi, New York, Toronto et Montréal connaissant une bonne journée, les indices clôturant en hausse. Le Dow Jones a terminé la journée en



Photo Louise Lemieux

La rentrée de Québec/Amérique

L'éditeur Jacques Fortin annonce plus d'une trentaine de titres à Québec/Amérique pour cet automne. Au moins 15 de ces ouvrages enrichissent le fonds littéraire québécois. Au cours d'une fête où étaient conviés écrivains, journalistes et amis de la maison, l'éditeur a mis de l'avant l'idée que Québec/Amérique devenait une maison d'édition de plus en plus littéraire — ce qui n'exclut pas, au contraire, le best-seller. Notre photo, de gauche à droite: Denis Monière (qui publie une biographie de Ludger Duvernay), Yves Beauchemin (auteur d'un nouveau roman à paraître en février), Arlette Cousture (dernier best-seller de la maison), Alice Parizeau (qui a laissé Pierre Tisseyre pour Jacques Fortin) et René Lévesque.

hausse de 32,69, à 2.608,74. Le TSE a cru de 11,97, à 3.940,79 tandis que le XXM augmentait de 11,19, à 1951,09.

La monnaie américaine, après avoir faibli au moment de l'annonce, s'est par la suite raffermi. Les investisseurs se sont défaits de leurs dollars croyant que l'administration américaine pourrait laisser chuter la monnaie dans une tentative de diminuer le déficit commercial. Mais la situation s'est rapidement rétablie et le dollar a clôturé à New York à 143,9 en comparativement à 143,4 la veille.

Les cambistes notent l'ampleur assez réduite de cette baisse qui se serait simplement un retour à ses bas niveaux de mercredi. Il avait légèrement remonté jeudi à la suite de l'annonce d'une diminution du surplus commercial japonais pour le mois d'août.

Le dollar canadien a pour sa part perdu 1 pour clôturer à \$ 0,7584 comparativement à 0,7594 jeudi.

◆ Le pape

la communauté juive. Lors de la récente crise dans les relations entre catholiques et juifs à propos de la visite au Vatican du président autrichien Kurt Waldheim, soupçonné d'avoir un passé nazi, elle a été relancée, notamment aux États-Unis, et présentée comme une manifestation de « l'ambiguïté » persistante dans la position de l'Eglise catholique, en dépit des grands progrès accomplis dans les rapports entre les deux religions depuis Vatican II.

Du côté catholique, on avance trois raisons principales qui s'opposent à l'ouverture d'une nonciature en Israël (la diplomatie du Saint-Siège soutient que des relations diplomatiques existent bien à un niveau réduit, puisque des dirigeants israéliens sont officiellement reçus au Vatican):

— le fait que les frontières de l'Etat hébreu ne sont pas reconnues par l'ensemble des pays de la région — la même raison interdit l'ouverture d'une nonciature en Jordanie.

— le statut de Jérusalem, ville sainte des chrétiens, des juifs et des musulmans, capitale indivisible d'Israël pour les juifs, mais pour laquelle le Saint-Siège souhaite un statut spécial avec des garanties internationales.

— le problème des Palestiniens chassés de leurs terres, dont près de la moitié sont chrétiens.

◆ Procès

L'amélioration spectaculaire du rendement de la Cour supérieure émane, selon son juge en chef, de nouvelles règles qui obligent maintenant les parties à s'échanger les éléments clés de leur preuve, qui ainsi contribuent à supprimer les surprises et embuscades d'autrefois. Il en résulte donc plus de règlements hors cour et donc moins de procès. Le juge croit aussi que la tenue de conférences préparatoires permet aux avocats des parties de mieux cerner les points en litige, de restreindre le débat aux questions vraiment contestées et dans plusieurs cas même de régler leur cause sans passer devant le tribunal.

Quant aux affaires relevant de la chambre administrative, les délais, qui étaient de plus d'un mois il y a maintenant deux ans, se situent à environ 10 jours, particulièrement lors de requêtes pour injonction, pour jugement déclaratoire ou encore pour évocation.

De plus, depuis septembre 1986, toutes les causes ayant trait à des mesures provisoires en matière familiale ne subissent plus qu'une attente de trois semaines, comparativement à deux mois en 1985 et quatre mois en 1983. Quant aux questions de divorces ou de séparations contestées en profondeur, celles-ci peuvent maintenant être réglées en moins de cinq mois, si on constate qu'en septembre 1984, il fallait exercer sa patience durant au moins 22 mois, tandis que dans les procédures non contestées, l'attente n'est établie plus qu'à environ deux mois.

Outre les faits énoncés à l'appui de telles améliorations, le juge en chef a hautement insisté sur les efforts soutenus de l'ensemble des juges de la Cour supérieure, tout en remerciant les membres du Barreau qui ont collaboré aux mesures de redressement de la situation, de même que le personnel administratif et de soutien, dont « le dévouement, a-t-il insisté, s'est avéré indispensable au fonctionnement efficace de la Cour ».

Tribunal de droit commun au Québec, la Cour supérieure, qui compte 137 juges réguliers et 15 autres surnuméraires, est saisie en première instance, et dans certains cas en appel, de tout litige ne relevant pas expressément d'un tribunal inférieur ou autre organisme. Ce tribunal traite concrètement d'affaires civiles et commerciales dont l'enjeu se situe à \$ 15.000 et plus, les litiges en faillite ou en affaires familiales et les appels lors de poursuites sommaires.

La Cour supérieure a droit de regard sur tous les tribunaux québécois, sauf la Cour d'appel, mais son rôle de surveillance devient de plus en plus invoqué en conjonction avec les garanties des chartes des droits et libertés québécoise et canadienne.

Les juges, nommés par le gouvernement fédéral, sont répartis entre deux divisions dites d'appel: Montréal et Québec. La première englobe les districts de Saint-François, Mégantic, Bedford, Hull, Pontiac et La Belle, ainsi que sept secteurs périphériques (Drummond, Iberville, Joliette, Richelieu, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean et Terrebonne) qui sont desservis à même l'équipe régulière de 86 juges, plus neuf juges surnuméraires de Montréal.

Fait à noter, depuis maintenant quatre ans, l'instruction de causes types dans les affaires impliquant l'utilisation de la mousse d'urée formaldéhyde continue d'occuper un juge à plein temps. On prévoit que ce procès se poursuivra encore pendant de longs mois.

Enfin, l'instruction des requêtes en matière de recours collectif et en vertu de la loi sur les sociétés commerciales canadiennes n'accuse aucun retard.

Les trois nouveaux venus à la Cour supérieure, dont la présentation officielle a servi d'occasion pour transmettre le bilan du juge en chef Gold, sont MM. Israël Mass et Clément Trudel, de même que Mme Jeannine M. Rousseau.

◆ Les provinces

s'étendre sur plusieurs mois, sinon une ou deux années.

Les constitutionnalistes qui ont analysé tous les aspects de la question pour le compte du gouvernement québécois en sont venus à la conclusion que la révision des lois provinciales pour les adapter au traité de libre-échange était absolument indispensable pour mettre en oeuvre les dispositions du traité. Le ministre québécois du Commerce extérieur, Pierre Macdonald, y a d'ailleurs fait allusion publiquement cette semaine.

En droit canadien, comme dans tout le droit britannique dont il s'inspire, les traités internationaux n'ont aucune valeur s'ils ne sont accompagnés par la législation conséquente, contrairement aux États-Unis, explique-t-on. Puisque l'éventuel traité recouperait des champs de compétence provinciale ou des champs de compétence partagée, l'adoption d'une législation provinciale pour donner force au traité devient indispensable.

Dans le cas du Québec, cela signifiera une révision de moult lois, depuis le Code des professions jusqu'à la loi instituant la Société de développement industriel en passant par les lois touchant le développement régional, l'agriculture, sans compter la révision des règlements afférents à ces lois.

En ce qui a trait à la présentation d'une résolution dans chaque législature, le geste aurait un caractère plus politique. Il s'agirait d'une résolution de portée générale par laquelle on s'engagerait à respecter le traité. Il n'est pas exclu qu'à cet égard, le gouvernement fédéral fasse pareil en présentant aux Communes une résolution même si rien ne l'y oblige.

Ce scénario examiné par les experts des divers gouvernements n'a pas été encore abordé par les premiers ministres. Ceux-ci n'ont fait qu'effleurer le sujet lors de leur dernière rencontre au mois de juillet. Ils avaient alors convenu de la nécessité pour les 10 gouvernements d'approuver une entente de libre-échange mais qu'il n'y avait pas encore urgence d'entrer à leur niveau dans les modalités.

La question sera abordée de nouveau lundi alors que les premiers ministres se rencontreront à nouveau pour faire le point sur l'évolution des négociations avec les États-Unis, mais, indique-t-on, leur priorité demeure de mener à terme ces négociations. Rappelons que l'échéance



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

La rentrée politique sous le signe du ressourcement

La rentrée politique d'automne s'annonce d'une grande fébrilité. Tous les partis politiques sont en effervescence. Un branle-bas qui témoigne surtout d'une préoccupation commune pour le ressourcement intellectuel.

Sans exception, les grands partis politiques se lancent à fond de train dans l'organisation de colloques régionaux de réflexion. Même le Parti conservateur, qui avait l'habitude de confier l'élaboration de sa pensée politique à quelques théoriciens triés sur le volet, a lui aussi décidé de se mettre à l'heure de la consultation et d'élargir la base de son ressourcement.

C'est le Parti québécois du début des années '70, qui a marqué le pas dans la voie des colloques de réflexion politique. L'époque du parti studieux qui noyait les salles de rédaction de tonnes de documentation. Puis, ce fut la sombre période de l'exercice du pouvoir et son obsession pour les techniques d'organisation et les stratégies de communication.

À la recherche d'un second souffle, le PQ vient de retrouver le sens de l'innovation. À travers l'opération « Grandes oreilles », l'on verra pour la première fois, un caucus de 23 députés parcourir ensemble le Québec à bord d'un autobus, d'une région à l'autre, d'un village à l'autre. Pendant trois semaines, le discours partisan et vide de sens fera place à l'écoute des revendications et aspirations des Québécois.

Une rentrée politique qui sera également marquée d'une élection partielle, dans le comté de Notre-Dame-de-Grâce, et qui n'est pas sans intérêt. Bien sûr, le PLQ est assuré d'une victoire confortable. Mais c'est la performance du NPD qui mérite l'attention. S'il devance le PQ au deuxième rang et parvient à réduire la majorité du PLQ, il faudra y voir un indice que la popularité du NPD fédéral est en voie de se propager sur la scène provinciale. Une donnée que le PQ et le PLQ ne sauraient ignorer en vue des prochaines élections générales.

Tous les partis provinciaux, y compris le Parti indépendantiste de Gilles Rhéaume, consulteront cet automne les militants de la base. Le PLQ réunira son conseil général et les autres leur conseil national. Pour sa part, le NPD-Québec tiendra un congrès d'orientation en novembre à Montréal et s'élira un nouveau chef.

Toutefois, c'est davantage de la scène fédérale que l'on doit attendre les plus grands moments d'intensité. Il y aura d'abord moment de vérité pour les deux grands dossiers de l'heure: le libre-échange et l'entente du lac Meech.

Puis, d'ici deux mois, tout au plus, les Canadiens sauront si John Turner survivra à la contestation de son leadership. Sans compter que Brian Mulroney pourrait bien succomber à la tentation de profiter de la division des libéraux pour précipiter la tenue d'élections générales.

Deux mois pendant lesquels les innombrables et cruels sondages rappelleront inlassablement à ces deux chefs politiques que c'est le NPD d'Ed Broadbent qui jouit maintenant de la cote d'amour des Canadiens.

Le calvaire de John Turner

Dans le passé, les chefs de partis d'opposition n'ont jamais eu la vie facile. La contestation du leadership est chose courante et normale. Surtout après une défaite électorale. Mais dans le cas de John Turner, les intrigues et les grenouillages qui visent à déstabiliser son leadership ressemblent davantage à de la persécution. La fronde apparaît d'autant plus cruelle que la cote de popularité du parti demeure relativement élevée dans les intentions de vote.

La théorie des contestataires repose sur la conviction qu'un Parti libéral dirigé par Jean Chrétien renverserait le courant et triompherait facilement du NPD. Une prétention qui n'est pas dénuée de fondement mais qui comporte aussi ses risques. D'abord celui de diviser le parti en deux clans irréconciliables. Quand on voit un député influent comme Raymond Garneau et le président du parti, Michel Robert, s'écrouler devant les caméras de télévision, il est permis de croire que même Jean Chrétien parviendrait difficilement à refaire l'unité. Les trudeaistes chrétiens jurent gros jeu. Car, John Turner peut bien décider de boire le vinaigre jusqu'à la lie et de rester en poste. La décision n'appartient qu'à lui seul et personne ne peut le forcer à démissionner.

Dans cette descente aux enfers, il reste encore à John Turner de rêver à des lendemains meilleurs. Il pourrait arriver que l'acharnement dont il est victime finisse par susciter un mouvement de sympathie dans l'opinion publique. Qui aurait dit que Joe Clark et Claude Ryan deviendraient un jour les ministres les plus populaires de leur gouvernement.

L'autre lueur d'espoir tient aux caprices de la conjoncture politique et aux sautes d'humeur de l'électorat. Les sondages indiquent que NPD a plafonné, qu'il a même perdu des points et que la marche arrière du balancier pourrait bien se poursuivre.

Enfin, l'ampleur de la victoire libérale en Ontario ne peut qu'avoir un effet bénéfique sur le moral des troupes de John Turner à travers le pays. Surtout que la big red machine de David Peterson se propose de voler au secours du chef fédéral.

Tout en souhaitant que la division des libéraux persiste, conservateurs et néo-démocrates ont tout à perdre de l'arrivée d'un nouveau chef à la tête du PLC. Dans cette perspective, il serait étonnant que le premier ministre Mulroney prenne le risque que John Turner démissionne avant le déclenchement d'élections générales. Sur l'une ou l'autre des hypothèses, les Canadiens seront fixés d'ici quelques mois, tout au plus.

Un député marathonien

Il y a plus exaltant en politique que de languir des années durant sur les banquettes arrières de l'Assemblée nationale. À la formation de son premier gouvernement en décembre 1985, Robert Bourassa avait l'embarras du choix entre 99 députés. Il a formellement fait plus de malheureux que d'heureux. De la soixantaine d'oubliés, le député de Lafontaine, Jean-Claude Gobe, a continué pendant ces deux années à courir après un ministère. À bout de souffle, il a finalement compris que son avenir était ailleurs.

Ancien « marine » de l'armée française, l'impétueux député libéral a repris le pas de course. Il s'est donné un nouveau défi: remporter le marathon de Montréal. Il s'entraîne de 20 à 30 kilomètres par jour et il a déjà perdu 12 kilos. Cette fois-ci, Jean-Claude Gobe est assuré de l'emporter sur ses collègues du caucus; à la ligne de départ du pont Jacques-Cartier, le matin du 27 septembre; il sera le seul parlementaire du monde entier.

finale pour conclure les négociations est le 4 octobre.

Le premier ministre Robert Bourassa indiquait hier qu'il ne doutait pas que le moment venu des solutions seront trouvées pour mettre en place un mécanisme de ratification du traité. Le droit canadien, les jugements des tribunaux tout particulièrement, sont clairs et donnent, dit-il, une responsabilité directe aux provinces dans ce dossier. Il souligne aussi que le gouvernement fédéral actuel a reconnu que les provinces ont un intérêt direct puisqu'il les a associées au déroulement de la négociation avec les États-Unis.

Une des questions difficiles qu'auront à résoudre les premiers ministres le moment venu sera de déterminer si la règle de l'unanimité doit s'appliquer pour donner valeur au traité. Il est clair que si l'Ontario ou le Québec s'opposaient à la conclusion d'un accord, celui-ci serait littéralement inapplicable en raison du poids économique de ces deux provinces. Il faut se poser néanmoins la question dans le cas où la législature d'une province de moindre importance s'opposait, note-t-on.

Le meilleur allié des provinces pour obtenir du gouvernement fédéral la définition d'un processus de ratification est nul autre que les États-Unis. Sur ce point, le premier ministre Bourassa rappelle que le sénateur Lloyd Bentsen, qui préside le comité des Finances du Sénat américain, a encore déclaré publiquement voici quelques jours que l'adhésion des provinces au traité était in-

dispensable. Le comité des finances est celui qui examinera l'éventuel traité de libre-échange, a compris que le droit canadien était fort différent du droit américain. Celui-ci prévoit qu'un traité, une fois approuvé par le Congrès, lie tous les papiers de gouvernement et a force de loi.

À leur rencontre de lundi, les premiers ministres passeront rapidement sur ce point, étant d'abord intéressés par l'évolution des négociations. Pour la première fois depuis le début, on leur soumettra une ébauche d'entente qui comprendra toutes les questions parenthésées pour les points en suspens.

L'enjeu principal de la rencontre sera d'évaluer la stratégie à employer à la table de négociation d'ici le 4 octobre, précise M. Bourassa qui dit toujours penser qu'il existe « des chances raisonnables » de conclure un accord. Selon lui, il n'y a peut-être pas de solutions absolues au problème que pose l'escalade des mesures protectionnistes américaines, mais il faut faire avancer les choses.

Le principal obstacle à la négociation demeure le refus du gouvernement américain d'abandonner une partie de sa souveraineté en accordant au Canada le privilège de ne plus être l'objet des lois remédiatrices commerciales. Il y a lieu d'être créatif et de trouver un compromis, souligne M. Bourassa qui prévient que ce compromis devra être autre chose que cosmétique. Il faut qu'on élimine le recours unilatéral à des sanctions, pense-t-il toujours.

WEEK-END

SAMEDI

Venez vous joindre aux groupes des cours de natation débutant le 12 septembre à l'hôpital Ste-Justine, à 12 h 30 (pour les enfants) et 13 h 30 (pour les adultes), dans le cadre d'aquaphysique. 583-6552.

Le Centre Éducatif Forestier offre un cours pratique afin d'apprendre à reconnaître les espèces d'arbres les samedis 12, dimanche 13 à 14 h au Bois de Belle-Rivière (9009 de la route 148 à Ste-Scholastique). 258-3433 ou 1-800-363-2589.

Joignez-vous à l'équipe de hockey sous-marin du Collège Marie-Victorin dès le 13 septembre prochain, pour tous ceux âgés de 12 ans et plus. Richard Nantais, 328-3828, poste 2438.

Échange politique sous le thème « Les syndicats défont l'apartheid en Afrique du Sud » ce soir à 19 h 30 organisée par la Ligue ouvrière révolutionnaire et les Jeunes socialistes (4276 Papineau, suite 302, angle Rachel). 524-7992.

Le Collège Marie-Victorin vous propose, retraités et pré-retraités, un programme d'études offert chez vous à St-Jean, Brossard, Longueuil, St-Bruno et Marieville d'une durée d'une journée par semaine. Il est encore temps de s'inscrire. 328-3817.

Éléna donnerait des cours de danse flamenco, niveau débutant et intermédiaire, à compter du 21 septembre à 18 h et 19 h, 849-2765.

Programme de gymnastique corrective offert par le Collège Marie-Victorin et qui aura lieu le lundi soir de 18 h 30 à 20 h à compter du 14 septembre prochain. 328-3828.

Le Service des sports de l'Université de

MTI offre aux enfants et aux adolescents une gamme d'activités variées au cours du trimestre d'automne: arts martiaux, gymnastique, danse, école de cirque, activités aquatiques etc., inscription aujourd'hui de 18 h à 20 h. 343-7714.

Les Petits Chanteurs de Laval célèbreront cette année leur 6e anniversaire et sont présentement à la recherche de jeunes garçons de 8 à 10 ans aimant chanter et ayant la voix juste; matinée d'information le 19 septembre prochain. 668-6007.

DIMANCHE

Conférence avec Claire Gagnier intitulée « Coup d'oeil sur l'art » aujourd'hui à 14 h à la Bibliothèque municipale de Saint-Léonard (8420 boul. Lacordaire). 328-8585.

La revue Contretemps vous convie à un cocktail-conférence sur l'orientation énergétique du Québec, une série de 4 conférences (en deux volets différents): Mme Solange Vincent sera l'une des conférencières invitées. Suivra un spectacle des « Cirqu'en Bulles » à l'Auditorium du Jardin Botanique (4101 Sherbrooke E.). Daniel Monpetit, 933-4361 ou 271-7095.

Retrouvailles et célébration de la rentrée à la Communauté chrétienne St-Albert le Grand aujourd'hui à 11 h (2715 Ch. de la Côte-St-Catherine). 739-4379.

Scéances portant sur l'identification des champignons données par le Cercle des Mycologues de Montréal, aujourd'hui de 16 h à 20 h au Jardin botanique (4101 Sherbrooke E.). 872-1493.

Le Centre Christus organise des cours de spiritualité qui commenceront le lundi 14 septembre, à 19 h 30 au sous-sol de l'Eglise Notre-Dame-des-Neiges de MTI (Côte-des-Neiges/Lacombe). 737-7201.